



# RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

SESSION 2014/2015

MISSION JEUNESSE ET CITOYENNETÉ  
SOUS-DIRECTION DE LA JEUNESSE  
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SEPTEMBRE 2015

# SOMMAIRE

<b>Éditorial</b> .....	4
<b>Historique du Conseil Parisien de la Jeunesse</b> .....	5
<b>Présentation du Conseil Parisien de la Jeunesse</b> .....	6
La composition du Conseil Parisien de la Jeunesse .....	6
Le rôle et le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse .....	7
<b>Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse</b> .....	8
<b>Les temps forts du Conseil Parisien de la Jeunesse</b> .....	10
La communication devant le Conseil de Paris .....	10
Le séminaire de rentrée .....	11
Les deux séances plénières .....	12
<b>Les travaux de la session 2014/2015</b> .....	13
<b>Les vœux du CPJ</b> .....	13
Le vœu sur le harcèlement de rue en 2014 .....	13
Réflexion sur un éventuel vœu du CPJ pour 2015 .....	13
<b>Les consultations</b> .....	14
L'avis du CPJ sur le Plan de lutte contre la pollution .....	14
L'avis du CPJ sur le Contrat de Ville .....	15
L'avis du CPJ sur le Plan vélo 2014-2020 .....	16
L'avis du CPJ sur le Programme parisien pour l'autonomie des jeunes .....	16
<b>Les concertations</b> .....	17
La réforme des équipements jeunesse .....	17
Le réaménagement de la Place de la Bastille et l'avenir de la parcelle Censier .....	18
<b>Les représentations du CPJ</b> .....	18
Le Comité Jeunes de l'Anacej .....	18
L'Observatoire du Plan Local d'Urbanisme (PLU) .....	19
Le Conseil de la Nuit .....	19
La Commission Parisienne du Débat Public (CPDP) .....	20
Le Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sport et de la Vie Associative de Paris (CDJSVA) .....	20
Lancement du Budget participatif parisien (BPP) .....	21
Journée Internationale de la Francophonie .....	21
La " Conférence de partage " .....	23
Évènements de l'ANACEJ .....	23
La visite des chantiers des Halles et du futur équipement " Centr'Halles Park " .....	24
Rencontre sur la Métropole du Grand Paris .....	24
Cérémonie au Panthéon .....	25
Participation du CPJ aux jurys de " Réinventez Paris " .....	25
Conférence-débat " Adolescentes invisibles, développement impossible " .....	26
Édition 2015 de Solidays .....	26
Rencontre franco-allemande de Conseils de Jeunes .....	27
Le budget participatif parisien .....	28
La conférence climat (COP21) .....	28

<b>Annexes</b> .....	30
Annexe 1 : Réforme du CPJ.....	30
Annexe 2 : Charte de fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse.....	31
Annexe 3 : D'où viennent les membres du CPJ.....	34
Annexe 4 : Lettre de saisine de la Maire de Paris.....	35
Annexe 5 : Communication 2014 du CPJ au Conseil de Paris.....	37
Annexe 6 : Vœu du CPJ sur le harcèlement de rue.....	40
Annexe 7 : Avis du CPJ sur le plan antipollution.....	42
Annexe 8 : Avis du CPJ sur la mise en œuvre du Contrat de Ville.....	44
Annexe 9 : Réponse de Colombe BROSSEL suite à l'avis du CPJ sur le Contrat de Ville.....	46
Annexe 10 : Avis du CPJ sur le Plan Vélo 2015-2020.....	47

**Suivez en direct l'actualité du CPJ sur Facebook**  
<https://www.facebook.com/conseils.delajeunesse>

# ÉDITORIAL



**En septembre 2014, le Conseil de Paris a adopté une réforme du fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse** en vue d'une meilleure représentativité des jeunes en son sein et afin de renforcer le dialogue entre les jeunes et les élus. Celle-ci a permis au Conseil Parisien de la Jeunesse de jouer pleinement son rôle de comité consultatif local sur de nombreux sujets, et d'aider ainsi la Ville à imaginer des solutions complémentaires pour accompagner les jeunes Parisiens vers l'autonomie.

Ce rapport d'activité démontre que le Conseil Parisien de la Jeunesse, dorénavant saisi chaque année par la Maire de Paris par une lettre de mission, s'est particulièrement impliqué dans les actions de la Ville de Paris. Il a apporté un regard jeune et critique et a éclairé la municipalité dans ses décisions afin de mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Parisiens.

Le Conseil Parisien de la Jeunesse a ainsi rendu des avis sur le Plan de lutte contre la pollution, le Contrat de Ville, le Plan Vélo et le Programme parisien pour l'autonomie des jeunes, et a également été présent au sein de l'Observatoire du Plan local d'urbanisme, du Conseil de la Nuit ou de la Commission parisienne du débat public.

Dynamique et innovante, la jeunesse constitue une ressource précieuse pour Paris. Consciente de cette richesse, la Ville favorise la participation des jeunes à la vie locale et soutient leur engagement citoyen en les associant à l'élaboration des politiques municipales.

## **Pauline VÉRON**

Adjointe à la Maire de Paris  
chargée de la démocratie locale  
de la participation citoyenne,  
de la vie associative, de la jeunesse  
et de l'emploi.

# HISTORIQUE DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Créé en 2003, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) est une instance de démocratie participative qui permet aux jeunes Parisiens d'être associés à la définition et à la mise en œuvre des politiques municipales. Ses règles de fonctionnement ont été revues par le Conseil de Paris en 2009 et 2012.

À l'issue d'une réflexion menée à l'occasion de la session 2013/2014 par les membres de l'instance et conformément au souhait de la Maire de Paris, une réforme du CPJ a permis de redéfinir son positionnement, ses objectifs et son fonctionnement. Cette réforme a été adoptée par le Conseil de Paris le 30 septembre 2014 **[annexe 1]**. Le cadre ainsi posé a été complété par une charte de fonctionnement **[annexe 2]**.

La session 2014/2015 du CPJ s'est donc mise en place avec un fonctionnement et des objectifs profondément renouvelés, conformes aux attentes des jeunes et à l'ambition de la nouvelle mandature.

# PRÉSENTATION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

## La composition du Conseil Parisien de la Jeunesse

De manière à mieux prendre en compte la diversité de la jeunesse parisienne, le CPJ est désormais composé de **100 membres âgés de 15 à 30 ans** qui habitent, étudient, ou travaillent à Paris. Ces membres sont désignés, pour un mandat de deux ans non renouvelable, sur la base du volontariat et sont départagés par un tirage au sort.

Afin de pourvoir aux sièges vacants laissés par les membres du CPJ ayant déjà effectué deux années de mandat, un appel à candidatures a été lancé en octobre 2014 et les jeunes Parisiens ont eu un mois pour présenter leur candidature. **678 candidatures** répondant aux critères d'âge et de lien avec Paris ont été reçues.

Le jeudi 13 novembre 2014, **un tirage au sort**, réalisé par un huissier de justice, a été organisé en public à l'Hôtel de Ville de Paris en présence de **Pauline VÉRON**, adjointe à la Maire de Paris chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative, de la jeunesse et de l'emploi. A cette occasion, **45 candidates et 39 candidats ont été tirés au sort** (les membres du CPJ n'ayant effectué qu'une année de mandat ont eu la possibilité de voir celui-ci prolongé d'une année supplémentaire).



Tirage au sort, en public, des membres du CPJ par un huissier de justice.

**50 jeunes femmes et 50 jeunes hommes composent désormais le CPJ** selon le principe posé par la délibération votée par le Conseil de Paris. D'une **moyenne d'âge de 23 ans** (quatre sont âgés de 15 ans), les membres du CPJ proviennent de manière assez homogène de l'ensemble du territoire parisien et une vingtaine d'entre eux habitent en dehors de Paris mais y étudient ou y travaillent quotidiennement [annexe 3].

## Le rôle et le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse

Depuis la réforme de l'instance, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a pour rôle :

- **D'associer les jeunes Parisiens** à l'élaboration des politiques municipales ;
- **D'éclairer la municipalité dans ses décisions** de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Parisiens ;
- **D'aider la collectivité à innover et à imaginer** des solutions pour accompagner les jeunes Parisiens vers l'autonomie.

C'est dans ce cadre que les membres du CPJ reçoivent désormais tous les ans une lettre de saisine de la part d'**Anne HIDALGO**, la Maire de Paris [annexe 4]. Cette note fixe le cadre des travaux du CPJ en indiquant les sujets sur lesquels la collectivité souhaite recueillir l'avis et les propositions des membres du conseil.

Quatre formes différentes de saisine sont mises en œuvre :

- **L'association de membres du CPJ à des concertations** : le CPJ est invité à participer ou à désigner des représentants dans le cadre d'une concertation avec d'autres acteurs de la société civile parisienne ou de représentants des institutions ;
- **La formulation de propositions** sur une question précise : le CPJ est saisi pour apporter des idées nouvelles sur un sujet ou pour répondre à une problématique donnée. Il peut auditionner l'administration et les acteurs de la société civile et organiser des visites de terrain. Ce type de saisine donne lieu, à l'issue du travail du CPJ, à un " rapport " remis à la Maire de Paris ;
- **La consultation** du CPJ sur un projet, de délibération notamment, porté par la collectivité. Le projet est présenté au CPJ par l'adjoint(e) à la Maire de Paris en charge du dossier. Le CPJ a la possibilité d'auditionner l'administration et dispose d'un dossier documentaire fourni par l'administration. Ce type de saisine donne lieu à la rédaction d'un " avis " qui est présenté par deux membres du CPJ en commission de préparation du Conseil de Paris. L'avis est également annexé au projet de délibération au moment de son vote par le Conseil de Paris ;
- **La désignation de représentants** au sein d'instances ponctuelles ou permanentes. Des membres du CPJ sont invités à participer à une instance de concertation ou à participer à un groupe de travail ou à une réunion.

En outre, l'année de travail du CPJ est rythmée par deux temps forts :

- **Une communication** annuelle devant le Conseil de Paris qui est l'occasion de présenter le rapport d'activité de l'instance, suivie d'un débat où tous les groupes politiques du Conseil de Paris prennent la parole ;
- **La possibilité d'émettre un vœu une fois par an** afin d'interpeller les élus. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, le vœu est présenté en séance du Conseil de Paris par l'Adjoint(e) à la Maire de Paris en charge de la jeunesse et soumis au vote de l'assemblée.

# LES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE



Photo des membres de la sessions 2014/2015 du CPJ

**Mme Cristella ADRIANA**, 27 ans, étudiante  
**M. SAMIR AISSIOUI**, 24 ans, étudiant  
**Mme Nelly ALLARD**, 24 ans, étudiante \*  
**Mme Vanessa AVILA**, 27 ans, salariée \*  
**M. Walid BEKHTI**, 19 ans, étudiant  
**M. Julien BENASSAYA**, 17 ans, lycéen  
**Mme Alicia BÉNET**, 26 ans, salariée \*  
**M. Jean BERARD-QUÉLIN**, 24 ans, étudiant  
**M. Mohamed BESROUR**, 27 ans, étudiant \*  
**Mme Marion BIDET**, 26 ans,  
volontaire en service civique  
**M. Anthony BODIN**, 19 ans, étudiant \*  
**Mme Sarah BOUCHAHOUA**, 21 ans, étudiante  
**Mme Juliette BOULAY**, 20 ans, étudiante  
**M. Mircéa BURLET**, 24 ans, étudiant  
**Mme Fatma CAKIR**, 26 ans, étudiante  
**Mme Angélique CARRERE**, 20 ans, étudiante  
**M. Pierre CHEVELLE**, 25 ans, étudiant  
**Mme Camille CHAMPOUX**, 23 ans, étudiante \*

**Mme Justine COLLART**, 24 ans, étudiante  
**M. Bertrand CORRE**, 26 ans, salarié \*  
**Mme Laurène CYTEVAL**, 24 ans, étudiante  
**M. Elie DANZIGER**, 17 ans, lycéen \*  
**Mme Caroline DE LORGERIL**, 25 ans, salariée  
**Mme Manon DE MÉGILLE**, 16 ans, lycéenne  
**Mme Laure DE VRIENDT**, 22 ans, étudiante  
**Mme Mathilde DESGRANGE**, 21 ans, étudiante  
**M Abdouharamane DIALLO**, 18 ans, lycéen  
**Mme Sophie DONNÉADIEU**, 25 ans, étudiante  
**M. Benjamin DOUBA-PARIS**, 17 ans, lycéen  
**Mme Sophie DROU**, 22 ans, étudiante \*  
**M. Louis-Guillaume DUPOND**, 27 ans, salarié  
**M. Ken ELLIS**, 30 ans, salarié \*  
**Mme Astrid EMILIEN**, 21 ans, étudiante  
**M. Moussa ESSLAMA**, 29 ans, salarié  
**M. Fabian FISCHER**, 26 ans, salarié  
**Mme Naomy FONGANG-FOTSING**, 19 ans,  
étudiante

Mme Justine FORT, 25 ans, étudiante  
Mme Justine FRADIN, 28 ans, étudiante  
M. Nicolas FRAPSAUCE, 27 ans, salarié  
M. Pierre-Alin FRESCHET, 25 ans, salarié \*  
M. Matthias GIRAULT, 21 ans, étudiant \*  
M. Jeremy GOLDBERG, 22 ans, étudiant  
M. Nicolas GOUDY, 28 ans, salarié  
Mme Suzanne GROSNON, 18 ans, étudiante  
Mme Mélissa HAIL, 23 ans, étudiante \*  
M. Jules HARARI, 23 ans, étudiant \*  
M. Clément HENRAT, 20 ans, étudiant  
M. Victor HUREL, 21 ans, étudiant  
M. Camille JABER, 19 ans, étudiant  
Mme Anaïs JARRY, 26 ans, salariée  
M. Nicolas JEAN, 27 ans, étudiant  
M. Yohann JUBAULT, 29 ans, salarié  
M. Sébastien JULLIOT, 23 ans, étudiant \*  
Mme Soukaïna KASSIMI, 25 ans, salariée  
Mme Laëtitia KHEIRALLAH, 23 ans,  
volontaire en service civique  
M. Yanis-George KHEREDDINE, 19 ans, étudiant  
M. John-Paul-Junior KIMPALOU, 21 ans, étudiant  
M. Thomas LASCOMBES, 25 ans, salarié  
M. Aurélien LE LEUCH, 26 ans, étudiant \*  
Mme Anne LE LUYER, 27 ans,  
en recherche d'emploi  
M. Florent LEFEBVRE, 18 ans, salarié  
Mme Noémie LESIEUX, 21 ans, étudiante  
M. Raphaël LO DUCA, 22 ans, étudiant  
Mme Maria-Eugenia LOPEZ MEDINA, 27 ans,  
salariée  
M. Julien LOYER, 27 ans, salarié  
Mme Iris MADELINE, 16 ans, lycéenne  
Mme Coralie MARTI, 28 ans, salariée  
M. Louis MARTY, 20 ans, étudiant  
M. Dorian MATHIEU, 24 ans, salarié  
M. Antoine MAYEROWITZ, 22 ans, étudiant  
M. Romain MEAUDRE, 20 ans, lycéen  
Mme Meriem MECIF, 25 ans, salariée  
Mme Maria-Del-Mar MELLA, 28 ans,  
en recherche d'emploi  
Mme Nadia MOURID, 23 ans, étudiante  
Mme Hawa NDONGO, 23 ans,  
volontaire en service civique  
M. Alexis NEUHAUS, 20 ans, étudiant  
Mme Aurélie NOËL, 30 ans, salariée  
Mme Angèle PIERRE, 21 ans, étudiante  
Mme Géraldine PIGUET, 25 ans, salariée  
M. Thibault PRIOUL, 25 ans, salarié  
Mme Sandra RÉGNIER, 27 ans, salariée  
Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, 23 ans, étudiante  
M. Billal REZKALLAH, 26 ans, salarié  
M. Matthieu RISPOLI, 16 ans, lycéen  
Mme Émilie ROLAND, 26 ans, étudiante

M. Thierry ROUBINE, 26 ans, salarié  
M. Carlos-Javier RUIZ YÉBENES, 29 ans, salarié  
Mme Onayza SAYAH, 28 ans, salariée  
Mme Aminata SISSOKO, 22 ans, étudiante  
Mme Johanna SLAWNY, 31 ans,  
en recherche d'emploi  
Mme Joséphine STARON, 23 ans, étudiante  
Mme Laëtitia SUIZDAK, 30 ans, salariée  
M. Samuel TEICHMAN, 16 ans, lycéen  
Mme Marème TOURÉ, 18 ans, lycéenne  
Mme Charlotte-Amélie VEAUX, 24 ans, étudiante  
M. Maxime VERRIER, 20 ans, étudiant \*  
Mme Buqing WANG, 28 ans,  
en recherche d'emploi  
M. Raphaël WEISS, 24 ans, étudiant  
M. Arthur-James WOLF, 22 ans, étudiant  
M. Laurent WOLFF, 24 ans, salarié

\* membre sortant du CPJ reconduit pour 1 an.

# LES TEMPS FORTS DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

## La communication devant le Conseil de Paris

Pour la session 2013/2014, à l'occasion des dix ans de l'instance, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse ont souhaité engager une réflexion sur leur fonctionnement en posant un regard critique sur la démocratie participative et sur la place réellement accordée aux jeunes qui s'investissent au sein du CPJ dans l'élaboration des politiques municipales.

Avec l'aide de l'administration parisienne, les membres du CPJ ont ainsi identifié les points sur lesquels agir pour permettre au Conseil Parisien de la Jeunesse de mieux tenir son rôle et sa place.

**Alicia BENET** et **Sébastien JULLIOT** ont ainsi présenté, le 30 septembre 2014, devant les élus du Conseil de Paris, une communication [annexe 5] dressant le bilan des dix ans du CPJ et avançant des pistes de réforme de l'instance s'articulant autour de quatre objectifs :

- **Permettre une meilleure représentation de la diversité des jeunes Parisiens** en repoussant la limite d'âge des membres de l'instance et en augmentant leur nombre ;
- **Mieux concilier les rythmes des jeunes et de l'administration parisienne** en étendant la durée du mandat afin de permettre aux membres du CPJ de suivre une question sur la durée ;
- **Renforcer le lien avec le travail des élus**, en systématisant la consultation du CPJ sur les questions liées à la jeunesse ;
- **Mieux faire connaître les travaux du CPJ** au grand public en disposant de moyens de communication renouvelés.



Alicia BENET et Sébastien JULLIOT aux côtés de la Maire de Paris à la tribune du Conseil de Paris.

Cette volonté de réforme était également portée par l'exécutif parisien puisqu'elle figurait en bonne place dans la feuille de route adressée par la Maire de Paris à son adjointe chargée des questions de jeunesse, **Pauline VÉRON**.

La communication du CPJ a été suivie par la présentation et l'adoption par le Conseil de Paris de la réforme de l'instance.

## Le séminaire de rentrée

Les 22 et 23 novembre 2014, les 100 membres du CPJ ont été réunis à la Maison de l'Europe de Paris à l'occasion d'un séminaire de rentrée pour faire connaissance et rencontrer pour la première fois **Pauline VÉRON**, adjointe à la Maire de Paris chargée notamment de la jeunesse.

Ces deux jours de séminaire ont été l'occasion pour les membres du CPJ de suivre plusieurs temps de formation et notamment une présentation du fonctionnement de la Ville de Paris par **Yves ROBERT**, directeur général des services de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, suivie d'une présentation du budget de la Ville de Paris par **Guillaume TINLOT**, chef du bureau de la synthèse budgétaire à la direction des finances et des achats (DFA).

Puis, les membres du CPJ ont travaillé pour la toute première fois ensemble sous forme d'ateliers. Un temps d'idéation, animé par un groupe d'étudiants du master " ingénierie de la concertation " de l'université Paris I Panthéon Sorbonne, leur a permis d'être sensibilisés au budget participatif parisien.



Pauline VÉRON s'adresse à l'ensemble des membres du CPJ réunis en séminaire.

## Les deux séances plénières

Durant la session, les membres du CPJ se sont réunis deux fois en formation plénière, dans l'hémicycle du Conseil de Paris, sous la présidence de **Pauline VÉRON**. Les comptes-rendus des séances plénières du CPJ sont disponibles sur [cpj.paris.fr](http://cpj.paris.fr).

La première séance plénière du **6 décembre 2014**, animée par deux membres du CPJ (**Vanessa AVILA** et **Anthony BODIN**) a été l'occasion pour les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse de prendre connaissance de la lettre de saisine que leur a adressée la Maire de Paris.

Lors de cette séance, trois élus sont venus à la rencontre du CPJ pour présenter leur délégation et échanger avec les membres de l'instance : **Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe chargée de l'Université, de la vie étudiante et de la recherche, **Pénélope KOMITÈS**, adjointe chargée des espaces verts, de la nature, de la biodiversité et des affaires funéraires et **Frédéric HOCQUARD**, conseiller délégué chargé de la nuit.

La seconde séance plénière du **13 juin 2015**, également animée par deux membres du CPJ, (**Nelly ALLARD** et **Thibault PRIOUL**) a été consacrée à une évaluation du nouveau fonctionnement du conseil et à dresser un premier bilan des travaux réalisés durant l'année, avec notamment, l'adoption d'un pré-rapport d'activité du CPJ pour l'année 2014/2015.

Lors de cette réunion plénière, **M. Rémi FÉRAUD**, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris et Président du groupe socialiste et apparentés du Conseil de Paris, est venu exposer son rôle, ses pouvoirs et ses obligations en tant que maire d'arrondissement.

Entre ces deux séances plénières, une vingtaine de réunions de travail ont été organisées en soirée et le week-end à l'Hôtel de Ville ou dans des équipements municipaux.



Séance plénière du 6 décembre 2014 dans l'hémicycle du Conseil de Paris.

# LES TRAVAUX DE LA SESSION 2014/2015

## Les vœux du CPJ

### Le vœu sur le harcèlement de rue en 2014

Les membres du CPJ ont décidé d'attirer l'attention des élus parisiens sur la question du **harcèlement de rue**.

Attachés à l'idée que la ville de Paris condamne fermement le harcèlement de rue, en lançant notamment une campagne de sensibilisation afin de défendre une égalité dans l'espace public et propose une aide ou des ressources aux personnes victimes ou témoins de harcèlement de rue, les membres du CPJ ont travaillé avec l'aide de l'Observatoire de l'égalité femmes/hommes sur l'opportunité d'un vœu au Conseil de Paris.

Le principe de ce vœu a été adopté en séance plénière, le 28 juin 2014, par l'ensemble des membres du CPJ présents. Présenté par l'adjointe chargée de la jeunesse, **Pauline VÉRON**, à l'occasion du Conseil de Paris du 19 novembre 2014, le vœu a été adopté à l'unanimité [annexe 6].

Le sujet du harcèlement de rue a fait l'objet de réunions de travail pilotées par **Hélène BIDARD**, adjointe chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits de l'Homme, pour sa mise en œuvre. Un travail sera engagé à la rentrée 2015 avec la direction de la communication (DICOM) avec comme objectif une sortie de la campagne de sensibilisation au printemps 2016.

### Réflexion sur un éventuel vœu du CPJ pour 2015

Une vingtaine de membres du CPJ s'est réunie le 24 avril 2015 à l'Hôtel de Ville afin d'engager la discussion sur un éventuel vœu à déposer en 2015.

Lors de cette réunion, plusieurs sujets ont émergé sans pour autant faire l'objet d'un consensus parmi les membres, à savoir : le gaspillage alimentaire, l'accueil des migrants, le logement et l'insertion des jeunes mais également des sujets relatifs aux valeurs de la République et au service civique.

Une seconde réunion de travail s'est tenue le 4 juillet 2015. Il est apparu que le cadre de travail proposé aux membres du CPJ pour le choix d'un thème n'était pas adapté et qu'il était très difficile d'obtenir un consensus significatif.

Les membres du CPJ ont notamment estimé devoir s'appuyer sur les attentes des jeunes Parisiens pour pouvoir formuler une proposition pertinente. Ils souhaitent pouvoir disposer de moyens leur permettant de recueillir ces attentes, par exemple par le biais d'un sondage ou d'une consultation annuels, en faisant évoluer le dossier de candidature au CPJ afin que les candidats puissent mieux exprimer les sujets qui



*" Quelle ne fut pas ma surprise en découvrant que la Mairie de Paris ouvrait des places pour des candidats ne résidant pas à Paris. Paris est aussi composé de non-résidents parisiens mais dont le sentiment d'appartenance à la ville n'est pas moindre. Paris, où je n'habite pas mais dans laquelle je vais quotidiennement, que ce soit pour les études, le sport, les sorties, Paris est incontestablement la ville qui m'est la plus familière ".*

**Angélique CARRERE,**  
20 ans, étudiante

leur semblent prioritaires pour la jeunesse parisienne ou en s'appuyant sur le potentiel de la future "carte de citoyen" parisien.

Le vœu qui sera présenté en 2015 sera susceptible d'inviter la collectivité parisienne à fournir au CPJ les moyens de mieux recueillir les attentes des jeunes Parisiens.

### Les consultations

Avec la mise en œuvre de la réforme de l'instance, les membres du CPJ ont été amenés, pour la première fois, à rendre des avis sur plusieurs projets importants de la collectivité en amont de leur présentation au Conseil de Paris. Ce fut notamment le cas pour le plan antipollution, le contrat de ville et le plan vélo.

Afin de rendre ces avis, les membres du CPJ ont auditionné les services administratifs et les élus concernés. Ils ont ensuite présenté ces avis aux membres des commissions *ad hoc* du Conseil de Paris. Les avis du CPJ ont été systématiquement communiqués à l'ensemble des conseillers de Paris en étant joints aux projets de délibération dans l'outil de dématérialisation de la séance (ODS) de l'assemblée municipale.

### L'avis du CPJ sur le Plan de lutte contre la pollution

En janvier 2015, les membres du CPJ ont été saisis sur le "Plan contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier et pour l'amélioration de la qualité de l'air", porté par **Christophe NAJDOVSKI**, adjoint chargé des Transports, de la Voirie, des Déplacements et de l'Espace Public.



*"Je suis convaincu que les jeunes ne sont pas désintéressés du politique qui reste un levier clé pour changer nos sociétés et nos villes. L'engagement politique prend simplement des formes bien plus variées qu'auparavant auxquelles les jeunes comme les villes commencent à s'adapter. Dans la gérontocratie qui est la nôtre, ce conseil est une belle proposition pour réconcilier jeunesse et politique".*

**Pierre CHEVELLE,**  
25 ans, étudiant



Rencontre du CPJ avec Christophe NAJDOVSKI.

Après avoir consulté un certain nombre de documents préparatoires et rencontré des représentants de la **direction de la voirie et des déplacements** (DVD) de la Ville de Paris, vingt membres du CPJ ont auditionné **Christophe NAJDOVSKI**, le 26 janvier 2015.

À l'issue de ces échanges et pour la toute première fois, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse ont rédigé un avis. Celui-ci a été présenté par **Nadia MOURID** et **Justine COLLARD** devant les membres de la 3<sup>e</sup> commission du Conseil de Paris le 2 février 2015 [annexe 7].

Lors du Conseil de Paris des 9, 10 et 11 février 2015, un vœu de l'exécutif parisien a repris certains éléments de l'avis du Conseil Parisien de la Jeunesse et notamment :

- **L'extension de l'offre découverte Autolib' aux jeunes de moins de 30 ans détenteurs du permis de conduire depuis moins d'un an ;**
- **Une incitation à la mise en place d'équipements de type abris vélos sécurisés par les institutions et les structures liées à la jeunesse** (établissements scolaires et d'enseignement supérieur, résidences étudiantes, foyers de jeunes travailleurs, etc.) ;
- **Le lancement d'une campagne d'information et de sensibilisation** à destination de l'ensemble des Franciliens et des acteurs économiques sur les mesures mises en place à Paris et les gestes à adopter pour réduire les émissions de polluants.

#### L'avis du CPJ sur le Contrat de Ville

En mars 2015, les membres du CPJ ont été invités à formuler un avis sur "*la mise en œuvre du nouveau contrat de ville 2015-2020*" qui définit les axes d'intervention et les moyens mobilisés par la Ville au profit des quartiers populaires parisiens.

Une première rencontre avec la *direction de la démocratie, des citoyens et des territoires* (DDCT) s'est tenue le 16 février 2015 afin de présenter la démarche d'élaboration et les grands axes de ce nouveau contrat aux membres du CPJ intéressés. Ensuite, le 3 mars 2015, onze membres du CPJ ont auditionné **Colombe BROSSEL**, adjointe chargée de la sécurité, de la prévention, de la politique de la ville et de l'intégration.



*"Je souhaite m'engager afin de rencontrer des élus, de dialoguer avec eux et de leur apporter dans la mesure du possible un éclairage, un regard jeune et citoyen sur la finalité des politiques publiques à mener".*

**Astrid EMILIEN,**  
21 ans, étudiante

Ces différents échanges ont permis aux membres du CPJ de rendre un avis qui a été présenté le 9 mars 2015 par **Fatma CAKIR** et **Maxime VERRIER** aux membres de la 3<sup>e</sup> commission du Conseil de Paris [annexe 8].

À travers cet avis, les membres du CPJ ont souligné l'importance :

- **D'informer spécifiquement le public jeune** sur les dispositions contenues dans le nouveau Contrat de Ville ;
- **D'associer les jeunes aux dispositifs de participation** qui vont être mis en place tels que les conseils de citoyens ;
- **de prendre en compte la dimension métropolitaine** dans l'élaboration des nouveaux contrats de territoires.

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, **Colombe BROSSEL** a adressé une lettre aux membres du CPJ afin de les informer de la prise en compte de leur avis **[annexe 9]**.

### L'avis du CPJ sur le Plan vélo 2014-2020

Le 10 février 2015, les membres du CPJ ont rencontré **la direction de la voirie et des déplacements (DVD)** de la Ville de Paris afin d'échanger sur les modalités et le contenu du futur " Plan vélo 2015-2020 " présenté au Conseil de Paris du mois d'avril 2015.

Dix membres du CPJ ont auditionné **Christophe NAJDOVSKI**, adjoint chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public le 24 mars 2015.

À l'issue de ces échanges, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse ont rendu un avis qui a été présenté le 3 avril 2015 par **Sandra REGNIER** et **Billal REZKALLAH**, devant les élus membres de la 3<sup>e</sup> commission du Conseil de Paris **[annexe 10]**.

À cette occasion, les membres du CPJ se sont félicités de la prise en compte dans le projet présenté par la municipalité de plusieurs des préoccupations exprimées à l'occasion de leur rencontre avec **Christophe NAJDOVSKI**, telles que :

- **L'amélioration des outils numériques disponibles** pour favoriser la pratique du vélo, le développement de circuits touristiques ;
- **Ou la mise en place d'un dispositif de binômes** composés d'usagers débutants et de cyclistes expérimentés et qui s'inspire d'une expérience Bruxelloise.

### L'avis du CPJ sur le Programme parisien pour l'autonomie des jeunes

Le Programme parisien pour l'autonomie des jeunes (PPAJ) est le quatrième et le dernier projet de la municipalité sur lequel le CPJ sera amené à rendre un avis dans le cadre de la lettre de saisine de la Maire de Paris.



Rencontre du CPJ avec Colombe BROSSEL sur le Contrat de Ville.

Ce plan fera l'objet d'une présentation au Conseil de Paris du mois de septembre 2015 et les membres du CPJ auront l'occasion de rencontrer **Pauline VÉRON**, adjointe à la Maire de Paris chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative, de la jeunesse et de l'emploi en amont de cette présentation.

## Les concertations

Dans le cadre de la saisine qui leur a été adressée, les membres du CPJ ont été invités à prendre part à un certain nombre de concertations organisées par la Ville de Paris.

## La réforme des équipements jeunesse

Depuis 2001, le nombre et les types d'équipements parisiens dédiés, entièrement ou en partie, aux jeunes ont considérablement évolué. Il existe aujourd'hui cinq types d'équipements différents qui dépendent de la **direction de la jeunesse et des sports** (DJS) : les Espaces jeunes, les Antennes jeunes, les Lieux d'accueil innovants (LAI), les Kiosques jeunes et les Centres d'animation.

Ces équipements variés, aux missions et aux fonctionnements parfois très proches, sont encore méconnus et manquent de visibilité.

Afin de simplifier, de requalifier et de rendre plus lisible le réseau des équipements jeunesse, la Ville a lancé une vaste concertation associant les professionnels et les publics. Conformément à la saisine de la Maire de Paris, dix membres volontaires du CPJ ont participé à plusieurs étapes de cette concertation et notamment au "**World Café**" (café mondial) organisé le 19 décembre 2014 à la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement en présence d'une centaine de personnes.



Trois questions à  
**Elie DANZINGER**,  
17 ans, lycéen.

### Pourquoi avoir participé à la concertation sur la réforme des équipements jeunesse ?

Selon moi, certaines de ces structures sont anciennes et manquent de visibilité. Pour que les services qu'elles offrent soient connus du public qui est visé, il me semblait important d'apporter ma vision en tant que "jeune". J'ai cherché à montrer que pour faire connaître une structure il fallait d'abord lui donner une identité propre, en faire une icône, comme "La Poste", par exemple. Dès qu'on voit un sigle de La Poste, on sait de quoi on parle. Il faudrait faire pareil avec les équipements jeunesse : un seul nom, un seul visuel... quelque chose de moderne, qui rassemble les jeunes et les aide à grandir et à adhérer à des valeurs.

### Quelle a été votre contribution ?

Au mois de juin 2014, j'ai participé à une réunion sur le projet de refonte des équipements. Puis en décembre, j'ai participé à un "World Café" pour exprimer mon opinion. Enfin je me suis rendu à la réunion d'un des groupes de travail en mars 2015 où j'ai pu exprimer et expliquer mes opinions.

### Qu'est-ce qu'un jeune Parisien tel que vous peut apporter d'utile et de concret en participant à cette démarche ?

Quoi de mieux pour faire remonter des impressions sur le fonctionnement d'une instance pour jeunes que de faire appel à des jeunes ? Les adultes semblaient très intéressés par mes remarques, sur ce que je leur disais de la visibilité des équipements jeunesse. Les éléments que j'apportais étaient concrets : on ne retient pas les noms, on ne connaît pas les structures, la Ville de Paris nous est obscure... L'expérience était également enrichissante pour moi : j'ai pu participer à une concertation d'envergure et tenter d'améliorer la vie de ma ville, en donnant le point de vue des jeunes de mon âge.

Certains de ces membres ont également été associés aux groupes de travail thématiques organisés en mars et avril 2015 par la DJS. D'autres formes de concertation, associant notamment les membres du CPJ, sont actuellement à l'étude (lien avec les établissements scolaires, ateliers de travail avec un designer de service, etc.).

### **Le réaménagement de la Place de la Bastille et l'avenir de la parcelle Censier**

D'ici à la fin de l'année 2015, les membres du CPJ seront associés aux concertations qui seront lancées par la Ville de Paris autour du réaménagement de la Place de la Bastille et sur l'avenir de la parcelle Censier dans le Quartier Latin sur laquelle un équipement dédié à la jeunesse et à la vie étudiante devrait voir le jour.

### **Les représentations du CPJ**

Dans le cadre de la lettre de saisine adressée par la Maire de Paris ou au gré de l'actualité municipale, des membres du CPJ ont été invités à participer à un certain nombre d'instances ou d'événements.

### **Le Comité Jeunes de l'Anacej**

Depuis 2001, la Ville de Paris est adhérente de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) constituée de collectivités territoriales et de mouvements d'éducation populaire. Afin d'associer les jeunes membres des dispositifs de participation mis en place par les collectivités à sa gouvernance, celle-ci a mis en place un " Comité jeunes " auquel les membres des conseils de jeunes des collectivités adhérentes peuvent se porter candidats.

Une représentante du CPJ, **Mathilde DESGRANGE**, a été désignée comme représentante du CPJ au sein du Comité Jeune de l'Anacej pour un mandat de deux ans. Mathilde a été désignée par ses pairs pour occuper les fonctions de vice-présidente de l'association.

Le Comité jeunes de l'Anacej est aujourd'hui composé de 32 jeunes engagés, âgés de 14 à 25 ans, venant de toute la France (17 filles et 15 garçons). Ces jeunes sont tous issus de dispositifs de participation de collectivités adhérentes à l'Anacej ou bien de mouvements d'éducation populaire.



Trois questions à  
**Mathilde DESGRANGE**,  
20 ans, étudiante.

#### **Quelle est votre fonction à l'ANACEJ en tant que membre représentant le CPJ ?**

J'ai été désignée représentante du CPJ au Comité Jeunes de l'Anacej dès le début de notre mandat. Ce comité regroupe des jeunes venant de conseils de toute la France. Nous pouvons échanger sur les modes de fonctionnement et les actions de nos conseils respectifs, afin de s'inspirer des expériences de chacun.

#### **Quelle est votre mission ?**

L'Anacej propose un réel suivi et accompagnement des collectivités pour soutenir leurs démarches auprès des jeunes. Tout comme au CPJ, l'objectif principal est de mettre en avant l'engagement des jeunes.

#### **Qu'est-ce que cela apporte d'utile et de concret ?**

Il est parfois compliqué pour les collectivités de mettre en place des comités de jeunes ou d'enfants, ou encore de les encadrer. L'Anacej permet d'apporter des solutions concrètes pour palier à ces difficultés, et s'engage dans la valorisation de ces comités ou conseils de jeunes.

Pour ce mandat 2015/2016, le Comité jeunes de l'Anacej s'est saisi de quatre grands objectifs : permettre aux jeunes de participer à la prise de décision publique ; améliorer le " vivre ensemble " ; favoriser l'éducation citoyenne ; et valoriser l'engagement des jeunes.

### L'Observatoire du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'Observatoire du PLU rassemble l'ensemble des acteurs de l'évolution de la Ville de Paris. C'est un lieu d'information, d'échange et de débat sur les questions liées à l'urbanisme parisien.

Une réunion présidée par **Jean-Louis MISSIKA**, adjoint chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité, s'est tenue le 3 février 2015 afin d'aborder le bilan des six dernières années en matière de logement ainsi que les questions réglementaires liées à la modification du PLU.

Raphaël LO DUCA a été désigné pour représenter le CPJ au sein de cette instance.

### Le Conseil de la Nuit

Réunissant élus, institutions, représentants des associations et des professionnels, le Conseil de la nuit participe de façon pérenne à la " gestion de la nuit à Paris ". Il s'inscrit dans la lignée des États généraux de la nuit qui avaient réuni en novembre 2010, l'ensemble des acteurs de ce secteur.

**Frédéric HOCQUARD**, Conseiller de Paris délégué à la nuit, est venu présenter les enjeux de cette concertation aux membres du CPJ lors de la séance plénière du 6 décembre 2014. À la suite de cet échange, le CPJ a été invité à participer aux travaux du Conseil de la nuit.

Deux membres du CPJ, **Alicia BENET** et **Nicolas GOUDY**, ont ainsi assisté à la séance de lancement du Conseil de la nuit par la Maire de Paris le 9 décembre 2014 à l'Hôtel de Ville.

Onze autres membres du CPJ participent aux groupes de travail thématiques :

- **Laurent WOLFF**, **Coralie MARTI**, **Junior KIMPALOU** et **Onayza SAYAH** participent au groupe de travail sur les " Nouveaux espaces pour les nuits à Paris " ;
- **Géraldine PIGUET** et **Joséphine STARON** participent au groupe sur la " Prévention des conduites à risque " ;
- **Maxime VERRIER** et **Anthony BODIN** participent au groupe sur la " Mobilité nocturne " ;
- **Thibaut PRIOUL**, **Charlotte-Amélie VEAUX** et **Romain MEAUDRE** participent au groupe sur " L'information et la promotion de la vie nocturne ".

L'ensemble des comptes rendus de ces groupes de travail a été mis à la disposition de tous les membres du CPJ.



*" Parce que la jeunesse est une priorité, J'aimerais en son nom pouvoir m'engager.*

*Le Conseil Parisien de la Jeunesse*

*À travers ses initiatives, ses propositions,*

*Ses rencontres avec des élus, ses débats à sensation,*

*Me donne envie de participer activement à la vie de la société. Car personne ne peut parler à la place des jeunes.*

*J'aime décrire notre condition, nos coups de gueule à répétition. Mais aussi nos espoirs, nos ambitions.*

*Alors j'aimerais intégrer le CPJ pour faire entendre notre voix. Celle de jeunes citoyens actifs, qui s'expriment ensemble et assument leurs choix " .*

**Hawa NDONGO,**

23 ans, volontaire en Service Civique.

## La Commission Parisienne du Débat Public (CPDP)

Organisme consultatif placé auprès de la Maire de Paris, la CPDP a notamment pour rôle de faciliter le dialogue entre les acteurs du territoire (élus, Parisiens, associations) et de favoriser l'expression de tous les avis.

La Maire de Paris a souhaité que cette commission soit un espace de réflexion sur la démocratie locale à Paris et qu'elle puisse éclairer par ses avis les processus de consultation et de concertation mis en œuvre par la Ville.

La CPDP s'investit plus particulièrement dans la concertation sur le renouvellement de la "Charte parisienne de la participation" et sur l'évaluation du budget participatif mis en place en 2014.



*"Ce sera une expérience citoyenne enrichissante puisqu'elle permet de se rendre compte des enjeux mais aussi des difficultés, que représente la gestion d'une ville aussi importante que Paris du fait de sa qualité de capitale et donc de sa population nombreuse et diversifiée. De même, c'est l'occasion de faire rencontrer plusieurs générations ayant des profils différents sur des sujets qui concernent et tiennent à cœur les Parisiens".*

**Justine FRADIN,**  
28 ans, étudiante.

**Coralie MARTI** et **Anthony BODIN** ont été sélectionnés pour participer aux travaux de cette instance en tant que représentants du CPJ.

## Le Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sport et de la Vie Associative de Paris (CDJSVA)

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a sollicité la Ville de Paris pour qu'un membre du CPJ participe aux travaux du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) en tant qu'invité expert.

Le CDJSVA, dans sa formation plénière, participe à l'accompagnement, au suivi, à la coordination et à l'évaluation des politiques territoriales menées dans son champ de compétence. Les réunions en formation plénière ont lieu une fois par an.

À la suite d'un appel à candidature auprès des membres du CPJ, **Marion BIDET** a été sélectionnée pour siéger au sein du CDJSVA dont la première réunion s'est tenue le 18 juin 2015.

Il a notamment été question :

- **de présenter des mesures issues du Comité interministériel citoyenneté et égalité (CIEC) ;**
- **de faire un point sur le développement du Service civique à Paris** avec le souhait d'un doublement du nombre de jeunes engagés en service civique à la Mairie de Paris mais aussi de proposer des missions accessibles à tous (à l'instar d'Unis-Cité) ;
- **d'évoquer l'idée d'une campagne de communication sur l'engagement des jeunes Parisiens ;**
- **de proposer un BAFA pour les jeunes volontaires ;**
- **de travailler sur la question de la réduction du fossé entre le nombre important de missions proposées en zone urbaine et en zone rurale ;**
- **de faire le point sur les nouvelles mesures relatives à la vie associative**, notamment l'obligation de parité dans les conseils d'administration ;
- **de présenter le nouveau contrat de ville**, les nouveaux Quartiers en Politique de la Ville et les enjeux qui y sont liés.

## Lancement du Budget participatif parisien (BPP)

À travers la mise en place du Budget participatif, la Ville de Paris a souhaité donner la possibilité aux Parisiens de se prononcer directement sur l'affectation de 5% du budget d'investissement de la Ville (soit environ 500M€ sur l'ensemble de la mandature). Les Parisiens peuvent ainsi, d'une part, formuler des propositions d'aménagement ou d'équipements relevant du budget d'investissement et, d'autre part, voter pour les propositions qu'ils estiment prioritaires afin qu'elles soient mises en œuvre.

Le 24 septembre 2014, trois membres du CPJ ont participé au vote de la première édition du BPP aux côtés d'**Anne HIDALGO** et de **Pauline VERON** à l'espace Paris Rendez-Vous rue de Rivoli.

Le 13 janvier 2015, ce sont dix membres du CPJ qui ont assisté à la soirée de lancement officielle de la deuxième édition du BPP à l'Hôtel de Ville.

Les membres du CPJ ont également été invités à formuler des propositions dans le cadre de l'édition 2015 du BPP (cf. infra)



*" Si je souhaite aujourd'hui m'engager au sein du Conseil Parisien de la Jeunesse, c'est pour permettre à Paris d'être ou de rester à l'avant-garde sur de nombreux sujets qui font la ville et le bien-être de ses habitants, du logement à la culture en passant par la formation et l'emploi ".*

**Justine FORT,**  
25 ans, étudiante



Anne HIDALGO et Pauline VÉRON aux côtés de membres du CPJ et de jeunes volontaires en service civique.

## Journée Internationale de la Francophonie

Le 20 mars 2015, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et la Ville de Paris ont organisé à l'Hôtel de Ville un événement placé sous le signe de la jeunesse dans le cadre de la Journée Internationale de la Francophonie.

Quinze membres du CPJ ont participé à cet événement aux côtés d'**Anne HIDALGO**, Maire de Paris et Présidente de l'Association Internationale des Maires Francophones, de **Michaëlle JEAN**, Secrétaire Générale de la Francophonie et d'**Annick GIRARDIN**, Secrétaire d'État chargée du Développement et à la Francophonie.



Des membres du CPJ et des jeunes de l'OIF aux côtés d'Anne HIDALGO, Michaëlle JEAN et Annick GIRARDIN

Ils ont notamment assisté au dévoilement d'un " baobab stylisé " et d'une plaque sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Ils ont également assisté aux discours puis participé au déjeuner avec les élus et les personnalités officielles. Une membre du CPJ, **Marion BIDE**T, a ainsi pu déjeuner, en compagnie d'un jeune représentant de l'OIF, à la table de la Maire de Paris, de la Secrétaire Générale et de la Secrétaire d'État.

Les membres du CPJ ont enfin participé à l'enregistrement de l'émission de TV 5 Monde " *Dites le Franco(phone)* " animée par Guillaume DURAND et ont pu interroger à cette occasion les personnalités invitées sur des sujets aussi divers que le climat, le rapport de la jeunesse à la francophonie et la culture francophone.



Interventions de Cristella ADRIANA, Justine COLLART, Maxime VERRIER et Clément HENRAT lors de l'émission de TV 5 Monde

## La " Conférence de partage "

A la suite des attentats de janvier 2015 à Paris, la Maire de Paris a annoncé, le 3 février 2015, une série de mesures destinées à renforcer les actions contre l'intégrisme et pour le vivre ensemble à Paris. C'est dans cet objectif qu'une première " Conférence de partage " a été organisée le 12 mars 2015 à l'Hôtel de Ville.

La Maire de Paris a souhaité que des jeunes Parisiens soient conviés à cet événement. Parmi eux, se trouvaient quinze membres du CPJ.

Quatre tables rondes ont permis aux institutions religieuses et laïques, aux représentants de l'État, aux associations de terrain et aux maires d'arrondissement d'échanger et d'apporter des réponses concrètes et communes pour " le vivre ensemble ".

## Évènements de l'ANACEJ

Trois membres du CPJ (**Maria Eugenia LOPEZ, Raphaëlle REMY LELEU et Romain MEAUDRE**) ont participé au jury du prix Cap'Com, organisé par l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) le 29 novembre 2014. Ce prix a notamment pour vocation de faire évoluer les campagnes de communication publique en incitant les collectivités à davantage associer les jeunes dans les projets de communication.

Quatre membres du CPJ (**Nelly ALLARD, Mathilde DESGRANGE, Ken ELLIS et Nadia MOURID**) ont assisté les 2 et 3 juin 2015 à Figeac à l'Assemblée Générale de l'Anacej, à la remise des " Prix Anacej des jeunes citoyens " et à la 10e Rencontre nationale des élus et acteurs des politiques de jeunesse. Cette rencontre a notamment été l'occasion d'échanger en ateliers entre élus, professionnels et jeunes sur la question " Pourquoi une gouvernance partagée entre jeunes et élus ? ".



*" Je veux pouvoir donner à la ville autant qu'elle m'a donnée. Je veux pouvoir mieux la comprendre, mieux la connaître.*

*Je veux y jouer un rôle et m'investir pour ses habitants, qui sont ceux qui m'accompagnent tous les jours, anonymes, connaissances, camarades, amis, visages que l'on croquera au détour d'une rue et ceux que l'on verra quotidiennement. "*

**Iris MADELINE,**  
16 ans, lycéenne



Nelly, Nadia et Ken ont reçu au nom du CPJ le " Prix Anacej des jeunes citoyens " 2015 dans la catégorie Europe

Lors de ce rassemblement, le CPJ s'est vu remettre un prix dans le cadre des " Prix Anacej des jeunes citoyens ", dans la catégorie des projets européens, pour le " *Speed dating* politique " organisé en mai 2014 dans le cadre des élections européennes.

Cet évènement a réuni une centaine de jeunes en présence des représentants des 19 listes candidates. À cette occasion, les participants ont eu la possibilité d'échanger sur les programmes et les propositions des candidats en direction de la jeunesse.

### **La visite des chantiers des Halles et du futur équipement " Centr'Halles Park "**

Un groupe de membres du CPJ a ainsi pu visiter le vaste chantier des Halles le 20 février 2015. Un second groupe a pu visiter le chantier du futur équipement dédié à la pratique du Parkour, dénommé " *Centr'Halles Park* ", le 23 avril 2015.

Le CPJ est à l'origine de ce futur lieu dédié à la pratique de l' " art du déplacement urbain ", en lieu et place de l'ancienne serre tropicale des Halles. En effet, les membres du CPJ ont été consultés en 2011/2012 sur le projet de réaménagement des Halles et la proposition d'un espace dédié à la pratique du Parkour (ou l'art du déplacement urbain) avait été retenue par **Jean VUILLERMOZ**, adjoint au Maire de Paris chargé des Sports et par le Conseil de Paris. L'équipement sera inauguré en à la rentrée 2015.



Délégation de membres du CPJ sur le chantier du futur équipement sportif dédié au Parkour.

### **Rencontre sur la Métropole du Grand Paris**

Très tôt dans l'année, les membres du CPJ ont exprimé un grand intérêt sur la question de la Métropole du Grand Paris et ont retenu, à l'issue d'un débat et d'un vote via les outils numériques mis à leur disposition, l'idée d'organiser une " Rencontre métropolitaine des conseils de jeunes ".

Afin de bien comprendre les contours et les enjeux de la métropole à venir, une rencontre entre le CPJ, **Pierre MANSAT**, chargé de Mission auprès du Secrétariat Général de la Ville, et son équipe s'est tenue le 7 avril 2015 à l'Hôtel de Ville.



Rencontre du CPJ avec Pierre MANSAT et son équipe le 7 avril 2015.

### Cérémonie au Panthéon

Le 27 mai 2015, cinq membres du Conseil Parisien de la Jeunesse (**Sarah BOUCHAHOUA, Camille CHAMPOUX, Laëticia KHEIRALLAH, Raphaël LO DUCA, Matthieu RISPOLI**) ont été conviés à la cérémonie d'hommage national rendu à quatre figures de la résistance que sont **Germaine TILLION, Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ, Pierre BROSSOLETTE** et **Jean ZAY**.

### Participation du CPJ aux jurys de " Réinventez Paris "

La Mairie de Paris a lancé un défi inédit aux créateurs du monde entier : réinventer 23 sites parisiens (anciennes gares, entrepôts, sous-station électrique, etc.), pour qu'ils deviennent des modèles de la ville du futur en matière d'architecture, de nouveaux usages, d'innovation environnementale et de co-construction. Un appel à candidature a été lancé le 3 novembre 2014 à destination des Startups, associations, investisseurs, entreprises, collectifs et artistes. Au total, 372 équipes ont déposé leur dossier de candidature.

Afin de départager les candidats, les 372 projets ont été analysés durant l'été 2015 par des jurys composés d'adjoints à la Maire de Paris, de représentants de l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris, des Maires des arrondissements concernés et des Maires de villes voisines, d'experts associés à la Ville, de membres de la Commission du Vieux Paris.

À cette occasion, douze membres du CPJ ont été invité par Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité, à siéger au sein de ces jurys et à retenir, pour chacun des sites, 3 à 4 candidats.

La sélection finale sera opérée par un jury international qui fera connaître les lauréats en janvier 2016, date à laquelle ils pourront débiter la mise en œuvre de leurs projets.

## Conférence-débat "Adolescentes invisibles, développement impossible"

Dans la perspective de l'organisation, en septembre 2015, d'un sommet spécial sur le développement durable, l'ONG Équilibres & Populations, qui travaille à améliorer les conditions de vie et le statut des femmes dans le monde, a organisé en partenariat avec la Mairie de Paris une conférence-débat pour faire entendre la voix des adolescentes sur le thème "Les jeunes filles, un levier essentiel pour un développement juste et durable".



"Le contexte politique de nos jours n'étant pas toujours assez accessible et centré sur les jeunes, le Conseil Parisien de la Jeunesse permet à ces derniers de s'investir activement dans la vie de la Cité".

**Sarah BOUCHAHOVA,**  
21 ans, étudiante

Cet événement s'est tenu le 8 juillet 2015 à l'Hôtel de Ville et a réuni des jeunes et des personnalités du monde associatif français, béninois et nigérien et de la recherche pour débattre de la place des jeunes et des adolescentes dans nos sociétés.

La rencontre a ainsi mobilisé différentes parties prenantes françaises pour qu'elles défendent la place des adolescentes dans les politiques et programmes lors du sommet de septembre, puis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, avec une idée forte : "repenser la place des adolescentes, c'est repenser le monde de demain pour un développement juste et durable".

**Hawa NDONGO**, membre du CPJ, a contribué aux témoignages des jeunes femmes participantes en apportant un éclairage sur la situation dans son pays d'origine, le Sénégal. Elle a notamment mis en exergue le statut marital et la maternité de jeunes filles avant leurs 18 ans ainsi que la problématique de la fin de leur scolarité après le mariage.

## Édition 2015 de Solidays

Le festival Solidays est une manifestation organisée par l'association Solidarité Sida 1999 sur l'hippodrome de Longchamp. La Ville de Paris y participe et y déploie un vaste stand mettant en valeur plusieurs actions, services et animations.



Des membres du CPJ en compagnie d'Anne HIDALGO, Pauline VÉRON et Claude BARTOLONE, Président de l'Assemblée nationale.

Lors de cette édition 2015, qui s'est déroulée du 26 au 28 juin, la Ville se proposait d'offrir un avant-goût de " Paris-Plages ". En effet, dans un véritable décor de plage propice au farniente, le jeune public a eu la possibilité de venir à la rencontre des équipes de la Ville, du Planning Familial et des médecins de l'Équipe mobile d'information et de prévention en santé (EMIPS) pour s'informer sur la sexualité, la contraception, les IST, l'IVG ou encore sur les problèmes de violence.

Depuis plusieurs années, des membres du CPJ sont présents sur le stand de la Ville. Cette année, 13 membres volontaires du CPJ se sont mobilisés pour participer à la diffusion du questionnaire de santé de l'EMIPS. **Billal REZKALLAH, Laure DE VRIENDT, Aurélien LELEUCH, Romain MEAUDRE, Maxime VERRIER, Ken CHARLES, Dorian MATHIEU, Cristella ADRIANA, Anayza SAYAH, Laëtitia SUZ-DAK, Bertrand CORRE, Sandra REGNIER et Émilie ROLAND** ont ainsi abordé les festivaliers durant trois jours afin de contribuer à cette mission.

Les résultats de ce questionnaire permettent de recueillir les habitudes et les comportements des jeunes en matière de santé (protection, prévention, consommation, etc.). Les données recueillies sont présentées sur le stand de la Ville de Paris l'année suivante.

#### Rencontre franco-allemande de Conseils de Jeunes.

Dans le cadre d'un séminaire européen, l'association Jean Monnet a organisé une rencontre avec une trentaine de jeunes représentants de Conseils municipaux du " Pays de Bade " en Allemagne.

Ces jeunes allemands, âgés de 16 à 22 ans, ont exprimé le souhait d'une rencontre avec le Conseil Parisien de la Jeunesse.



*" J'ai rencontré beaucoup de jeunes en grande difficulté et je me suis senti démuni face à ce problème. Je constate qu'il y a*

*à la fois beaucoup et pas assez d'informations au sein des quartiers populaires [...] Tenir compte de*

**Abdourahamane DIALLO,**

18 ans, lycéen



Les jeunes français et allemands font connaissance à la Maison de l'Europe.

C'est au sein de la Maison de l'Europe de Paris, à l'occasion d'un moment de convivialité, que 15 membres du CPJ ont ainsi pu échanger le 3 juillet 2015 avec leurs homologues allemands sur leur appartenance à l'Union européenne, les enjeux de la citoyenneté européenne, les compétences, objectifs et réalisations de leurs instances respectives.

## La formulation de propositions par le CPJ

### Le budget participatif parisien

Les membres du CPJ ont été invités à formuler des propositions dans le cadre du budget participatif. Ils se sont ainsi réunis à deux reprises, une première fois lors du séminaire de rentrée et une seconde fois le samedi 21 février 2015 à la Maison des Initiatives étudiantes - LABO13. Les réflexions se sont poursuivies en ligne, sur la plateforme numérique de travail utilisée par le CPJ, entre les membres de l'instance.

Cinq projets ont été proposés par le CPJ dans le cadre de cette édition 2015 du budget participatif :

- Avec le projet **Poteaulib**, le CPJ suggère un accès à des bornes sécurisées de recharge électriques aux Parisiens, pendant leurs activités dans les lieux publics ;
- De la même manière **Pipi lib** préconise la mise en place de toilettes mobiles écologiques et déplaçables en fonction des événements de la Ville (festivals, fête de la musique, etc.) ;
- Le projet **Freespace de quartier** propose la mise à disposition d'un espace de convivialité pour les personnes ayant un logement trop exigu ;
- Le projet **Un logement d'abord** suggère le financement de logement durable pour les sans domicile fixe afin de les sortir de la rue, sur le modèle des " *Housing first* " mis en place dans certains états nord-américains ;
- Enfin, le projet **RUU - Résidences Universitaires d'Urgence**, propose un accès à des résidences universitaires d'urgence aux étudiants en situation de grande précarité.

### La conférence climat (COP21)

Conformément à la lettre de saisine adressée par la Maire de Paris, le CPJ a été invité à formuler des propositions sur la conférence climat accueillie à Paris en décembre 2015.

Le 5 mai 2015, une dizaine de membres du Conseil Parisien de la Jeunesse a rencontré **Célia BLAUDEL**, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'environnement, du développement durable, de l'eau, de la politique des canaux et du plan climat énergie territoriale, qui leur a présenté les enjeux de la COP 21 et le rôle joué par les collectivités.

À l'issue de cette rencontre, **Célia BLAUDEL** a invité les membres du CPJ à formuler des propositions sur " *la manière de mobiliser et d'associer les jeunes Parisiens en amont et durant la COP 21* " à travers la remise d'un rapport en juillet.

Afin de les aider dans leur réflexion, les membres du CPJ ont rencontré l'Agence de l'écologie urbaine de la direction de l'environnement et des espaces verts (DEVE), la direction de la communication (DICOM), la direction générale des relations internationales (DGRI), le secrétariat général, la direction des affaires scolaires (DASCO), l'Agence française de développement (AFD) ainsi que des représentants de la société civile (ALTERNATIBA, WARN, Radio Campus Paris, REFEDD, Solidarité Étudiante).



*" Je veux être utile à mes concitoyens et en particulier ceux de mon âge. Je veux pouvoir être force de proposition, aider à la réflexion basée sur le bon sens et le pragmatisme et faire avancer concrètement les choses ".*

**Florent LEFEBVRE,**  
18 ans, salarié

Trois sessions d'auditions ont été menées organisées au début du mois de juillet et animées par deux membres du CPJ, **Justine COLLART** et **Astrid EMILIEN**. Le rapport adopté par les membres du CPJ a été transmis aux services de la Ville et aux cabinets d'élus le 23 juillet 2015 et sera officiellement remis à la Maire de Paris en septembre.

Il s'agit d'un recueil de 12 propositions concrètes, déclinées en 3 axes (communication, concertation et mobilisation active) afin de sensibiliser et d'associer les jeunes autour de la Conférence Paris Climat 2015.

Le rapport du CPJ est téléchargeable à l'adresse [cpj.paris.fr](http://cpj.paris.fr).

# ANNEXES

## Annexe 1 : Réforme du CPJ

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'État le 1<sup>er</sup> octobre 2014

Conseil de Paris  
Conseil Municipal  
Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014

### 2014 DJS 322

Modification du fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse.

#### M<sup>me</sup> Pauline VÉRON, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2143-2 ;

Vu la délibération JS-2003-14 modifiée, portant création du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1007 G approuvant le règlement intérieur du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal et Conseil général et notamment son article 14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014 autorisant Madame la Maire de Paris à modifier le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

#### Délibère :

Article 1 : Le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse est modifié.

Article 2 : Le Conseil Parisien de la Jeunesse est une instance municipale participative présidée par

la Maire de Paris, ou son(sa) représentant(e) désigné(e).

Article 3 : Le Conseil Parisien de la Jeunesse est composé de 100 membres bénévoles âgés de 15 à 30 ans et mandatés pour une durée de deux ans non renouvelable.

Article 4 : La participation au Conseil Parisien de la Jeunesse se fait sur la base du volontariat.

Un appel à candidature est lancé annuellement par les moyens de communication de la Ville.

Tout jeune qui étudie, travaille, habite ou possède une activité sociale régulière dans la capitale peut se porter candidat, quelle que soit sa nationalité.

Pour être recevable, toute candidature doit être accompagnée de l'expression de la motivation du candidat à participer aux travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Chaque année, le nombre de postes à pourvoir est établi en fonction du nombre de jeunes ayant effectué l'intégralité de leur mandat ou en application des dispositions prévues à l'article 5. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir, un tirage au sort est effectué, sous le contrôle d'un huissier, parmi les candidatures recevables dans le respect du principe de parité garçons/filles.

Après désignation des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse, une attestation nominative est remise à chacun(e) d'entre-eux(elles).

Article 5 : La qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse peut se perdre en cours de mandat en cas d'absence répétée, de démission, ou de changement de situation personnelle impliquant un non-respect des critères de candidature énoncés aux articles 3 et 4, notamment en matière de limite d'âge. Les postes vacants seront pourvus lors de l'appel à candidature suivant.

Article 6 : Le Conseil Parisien de la Jeunesse

dispose des compétences et des moyens d'action suivants:

L'avis du Conseil Parisien de la Jeunesse peut être sollicité sur tout sujet ou projet de délibération intéressant la collectivité parisienne et non exclusivement sur les questions de jeunesse. À cet effet, la Maire de Paris le saisit en début d'année.

Lorsque le projet sur lequel le Conseil Parisien de la Jeunesse a été consulté fait l'objet d'une délibération présentée devant le Conseil de Paris, son avis est annexé au projet de délibération. La décision du Conseil de Paris – conforme ou non à l'avis rendu – est communiquée au Conseil Parisien de la Jeunesse.

Le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité, une fois par an, de formuler un vœu afin d'interpeller le Conseil de Paris. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut également intervenir, une fois par an, devant le Conseil de Paris dans le cadre d'une suspension de séance.

Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut, dans la limite des moyens mis à sa disposition, prendre des initiatives de nature à éclairer ses travaux, notamment en consultant un plus grand nombre de jeunes Parisiens (enquête, sondage, conférence de consensus, événement) ou en étudiant des expériences menées par d'autres collectivités, en France ou à l'étranger.

Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut proposer chaque année une campagne de communication à l'intention du grand public sur un sujet d'intérêt général. Les moyens nécessaires à cette campagne sont prévus au plan de communication annuel de la Direction de l'Information et de la Communication.

Article 7: Le Conseil Parisien de la Jeunesse se réunit en séance plénière au moins deux fois par an dans la salle du Conseil de Paris. Ces séances sont publiques.

Article 8: Le Conseil Parisien de la Jeunesse produit chaque année un rapport d'activité présentant le bilan de ses actions. Celui-ci est communiqué à l'ensemble des Conseillers de Paris et fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville.

Article 9: Les modalités pratiques de fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse sont définies par une charte de fonctionnement élaborée par la Direction de la Jeunesse et des Sports en concertation avec les membres de l'instance.

## **Annexe 2 : Charte de fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse**

### Article 1 : Rôle et missions

**1.1.** Le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) est une instance dotée du statut de " comité consultatif local ", au sens de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, qui s'inscrit dans les objectifs définis par l'article 57 du Titre III de la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, adoptée le 21 mai 2003 par le Conseil de l'Europe, et qui dispose que " *les collectivités territoriales et régionales doivent mettre en place des structures ou dispositifs appropriés permettant la participation des jeunes aux décisions et aux débats qui les concernent* ".

**1.2.** Le Conseil Parisien de la Jeunesse a pour mission d'éclairer l'action de la municipalité et s'inscrit dans une politique globale de participation des citoyens à la vie de la Cité. Il a pour objectif de permettre la participation effective des jeunes Parisien(ne)s à l'élaboration des politiques publiques de la Ville et d'éclairer celle-ci dans les décisions qu'elle est amenée à prendre en tenant compte des besoins et des attentes de l'ensemble des jeunes Parisien(ne)s.

### Article 2 : Membres

**2.1.** Le Conseil Parisien de la Jeunesse est composé de 100 membres âgés de 15 à 30 ans inclus, répartis à parité entre femmes et hommes.

**2.2.** Le mandat des membres du CPJ est de deux ans (années scolaires) non-renouvelable.

**2.3.** La participation au Conseil Parisien de la Jeunesse se fait sur la base du volontariat et est bénévole. Un appel à candidature est lancé chaque année en début d'année scolaire par les services de la Ville de Paris. Tout jeune correspondant aux critères d'âge posés par l'article 2.1. et qui habite, étudie, travaille ou qui a une activité sociale régulière à Paris peut se porter candidat, sans condition de nationalité.

Pour être recevable, chaque jeune doit exprimer, en appui de sa candidature, par écrit ou sous une forme multimédia (vidéo, audio), sa motivation à participer aux travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Chaque année, le nombre de postes à pourvoir est établi en fonction du nombre de jeunes ayant effectué l'intégralité de leur mandat ou dont le mandat a

pris fin en application des dispositions prévues à l'article 2.4. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir, un tirage au sort est effectué sous le contrôle d'un huissier parmi les candidatures recevables dans le respect du principe de parité filles/garçons.

Une fois la liste des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse arrêtée, une attestation nominative est remise à chacun d'entre eux.

2.4. La qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse se perd en cours de mandat en cas d'absence répétée aux séances plénières (selon les modalités prévues à l'article 4.7.), de non-participation aux réunions de travail ou aux échanges en ligne, d'une démission, ou de tout changement de situation personnelle impliquant un non-respect des critères de candidature énoncés aux articles 2.1. et 2.3. En matière de limite d'âge, la qualité de membre se perd à l'issue de l'année scolaire du 31ème anniversaire. Les postes vacants sont pourvus lors de l'appel à candidature suivant.

2.5. Les informations personnelles des membres du CPJ font l'objet d'un traitement informatique régulièrement déclaré à la CNIL. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite "informatique et libertés", tous les renseignements d'ordre personnel concernant les membres du CPJ ne sont utilisés ou diffusés sans leur accord écrit explicite ou celui de leurs parents ou représentant légal s'ils sont mineurs. Les membres du CPJ ont accès à ces informations et peuvent les modifier ou interdire leur communication sur simple demande écrite.

2.6. Le CPJ est un espace non-partisan. Si ses membres sont invités à défendre leur point de vue et leurs convictions, dans le respect de celles de chacun, ils s'interdisent tout prosélytisme. Les membres du CPJ ne représentent pas un parti politique ou un syndicat. Si l'un d'entre eux est candidat à un scrutin local couvrant tout ou partie du territoire parisien ou national, il doit en informer par écrit la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) et perd provisoirement sa qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse à partir du moment où il fait officiellement acte de candidature, et définitivement en cas d'élection.

#### Article 3 : Compétences

3.1. L'avis du Conseil Parisien de la Jeunesse peut être sollicité sur tout sujet ou projet intéressant la collectivité parisienne et non exclusivement sur les questions de jeunesse. À cet effet une saisine lui est adressée en début d'année scolaire afin de fixer son

programme de travail. Lorsque le projet sur lequel le Conseil Parisien de la Jeunesse a été consulté fait l'objet d'un vote du Conseil de Paris, son avis est annexé au projet de délibération. La décision du Conseil de Paris – qu'elle soit conforme ou non à l'avis rendu – est communiquée au Conseil Parisien de la Jeunesse.

3.2. Conformément à l'article 14 du règlement intérieur du Conseil de Paris, le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité, une fois par an, de soumettre l'adoption d'un vœu à l'assemblée parisienne par l'intermédiaire de l'adjoint(e) à la Maire de Paris chargé(e) de la Jeunesse.

#### Article 4 : Fonctionnement

4.1. À chaque rentrée scolaire après la désignation des nouveaux membres de l'instance, le Conseil Parisien de la Jeunesse se réunit à l'occasion d'un séminaire de deux jours. Celui-ci donne lieu à une présentation de l'instance, à une formation sur le fonctionnement et le budget de la Ville de Paris et à une présentation des outils collaboratifs mis à la disposition des jeunes. La présence des membres du CPJ à ce séminaire est obligatoire.

4.2. Afin d'accompagner les membres du CPJ dans leurs travaux, des formations leur seront proposées dans des domaines tels que la prise de parole en public, la conduite de projets ou la synthèse / rédaction de documents. Ces modules de formation pourront être développés spécifiquement pour les membres du CPJ ou leur être proposés dans le cadre de l'Université Populaire de la Citoyenneté Active de la Ville de Paris.

La participation à un dispositif tel que le CPJ permet aux jeunes d'acquérir des compétences et des savoirs faire. Une démarche de valorisation de ces compétences sera proposée aux membres du CPJ qui le souhaitent à l'issue de leur mandat.

4.3. Le Conseil Parisien de la Jeunesse se réunit en séance plénière au moins deux fois par an dans la salle du Conseil de Paris. Ces séances sont publiques. Elles sont présidées par un membre du Conseil de Paris désigné par la Maire de Paris et co-animée par un ou plusieurs membres du CPJ.

4.4. Lorsque les membres du CPJ sont saisis d'une question ou d'un projet par l'exécutif municipal, les services de la Ville de Paris mettent à leur disposition un dossier d'information. Afin d'éclairer leurs travaux, des rencontres avec les élus et/ou l'administration ainsi que des visites de terrain peuvent être organisées. Un groupe de travail est constitué

sur chaque question faisant l'objet d'une saisine. À l'issue de ses travaux et dans le respect du calendrier qui lui aura été fixé dans le cadre de cette saisine, le groupe formulera un avis et des préconisations. Ceux-ci seront soumis au vote de l'ensemble des membres de l'instance.

4.5. Lorsque les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse sont amenés à délibérer, les décisions sont adoptées sur la base du consensus. Certaines décisions se prennent par vote à la majorité absolue à main levée. Lorsque la décision fait l'objet d'une mesure nominative, le scrutin se déroule à bulletin secret. Le vote peut également être organisé par le biais d'outils en ligne.

4.6. Chaque membre reçoit par courrier postal, dix jours avant chaque séance plénière, une convocation et l'ordre du jour de la séance.

4.7. Chaque membre doit honorer son engagement au CPJ par une participation globale équivalente à au moins la moitié des réunions présentes, votes, décisions et délibérations en ligne. En deçà de cette participation, sa qualité de membre du CPJ pourra être remise en question. Il sera pourvu à son remplacement à l'occasion de l'appel à candidature suivant.

4.8. Chaque membre du CPJ a accès à une plateforme en ligne où il peut retrouver les dates des réunions à venir, les relevés de décisions, les comptes rendus des réunions, et tout autre document lui permettant d'exercer pleinement son mandat.

#### Article 5 : Moyens d'action

5.1. Le Conseil Parisien de la Jeunesse s'appuie sur les ressources du service compétent de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris qui dispose d'un budget dédié au fonctionnement de l'instance, d'une équipe encadrante composée notamment de deux animateurs, et de l'accès à un certain nombre de ressources logistiques (outils collaboratifs, salles de réunion).

5.2. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut, dans la limite des moyens réservés à ses actions, proposer à l'administration de prendre des initiatives de nature à éclairer ses travaux, notamment en organisant la consultation d'un plus grand nombre de jeunes Parisiens (enquête, sondage, conférence de consensus, évènement) ou en étudiant des expériences menées par d'autres collectivités, en France ou à l'étranger.

5.3. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut proposer chaque année une campagne de communication à l'intention du grand public sur un sujet d'intérêt général. Les moyens nécessaires à cette campagne sont prévus au plan de communication annuel de la Direction de l'Information et de la Communication.

#### Article 6 : Rapport annuel et communication au Conseil de Paris

6.1. Le Conseil Parisien de la Jeunesse produit chaque année un rapport d'activité présentant le bilan de ses actions. Celui-ci est communiqué à l'ensemble des Conseillers de Paris et fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville de Paris.

6.2. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut également, une fois par an, intervenir pour une communication devant le Conseil de Paris dans le cadre d'une suspension de séance suivant les modalités fixées par la conférence d'organisation.

#### Article 7 : Charte de fonctionnement

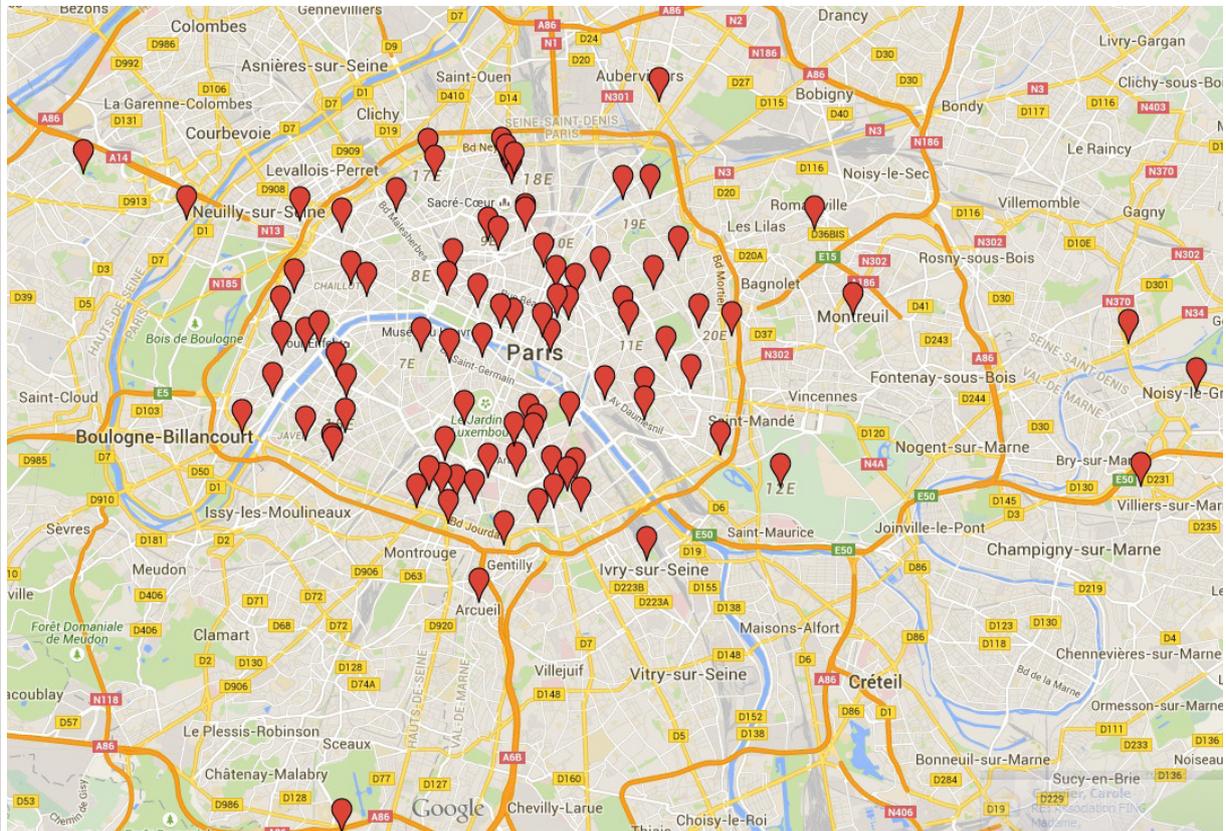
7.1. La participation au Conseil Parisien de la Jeunesse implique le respect de l'ensemble des dispositions de la présente charte.

7.2. En cas de non-respect de ces dispositions par un membre du CPJ, une sanction pouvant aller jusqu'à son exclusion de l'instance pourra lui être signifiée. Si ce dernier souhaite la contester, il a la possibilité d'introduire un recours gracieux auprès de la Maire de Paris dans un délai de deux mois après la notification de la sanction.

7.3. Les membres du CPJ sont associés à l'élaboration de la présente charte de fonctionnement et peuvent formuler des propositions pour la faire évoluer.

### Annexe 3 : D'où viennent les membres du CPJ

Géolocalisation des membres du CPJ dans Google Maps à partir de leur adresse de domicile déclarée lors de leur candidature.



## Annexe 4 : Lettre de saisine de la Maire de Paris

*La Maire de Paris*

Paris, le - 2 DEC. 2014

Note  
à l'attention  
des membres du Conseil parisien de la Jeunesse

Vous avez été désignés membres du Conseil parisien de la jeunesse (CPJ), parmi plus de 700 jeunes candidats habitant, étudiant, ou travaillant à Paris, et désireux de s'engager dans cette instance de participation citoyenne. Je tiens à vous féliciter de votre candidature et de cette désignation, qui montre une nouvelle fois combien la jeunesse parisienne est engagée et prête à s'impliquer dans la vie de la Cité.

Le 6 décembre prochain, vous participerez à la première séance plénière d'installation du CPJ, en présence de mon Adjointe en charge de la jeunesse, Pauline Véron. Le Conseil de Paris a adopté, lors de sa séance de septembre, une réforme du CPJ, qui en modifie la composition et le rôle. Celui-ci se voit doté d'une fonction d'instance consultative plus affirmée.

C'est la raison pour laquelle je souhaite vous saisir formellement, dans le cadre de cette lettre de mission, de plusieurs sujets de réforme qui vont être engagés courant 2015. Ces sujets, structurants pour Paris et les Parisiens, m'ont été proposés par mes différents Adjoints et soumis par Pauline Véron.

Je souhaite ainsi que vous vous saisissiez de trois concertations qui vont être engagées l'an prochain :

- 1) **Concertation sur la réforme des équipements jeunesse de la ville**, qu'engage Pauline Véron jusqu'à l'été 2015, avec l'ensemble des parties prenantes, pour redéfinir les missions de ces équipements dédiés à l'information et à l'accompagnement des jeunes, afin de tenir compte de l'évolution de leurs usages et d'améliorer la lisibilité, les synergies possibles et la cohérence de l'offre proposée par ces lieux ressource.
- 2) **Concertation**, pilotée par Marie-Christine Lemardeley, mon Adjointe chargée de l'enseignement supérieur, de la vie étudiante, et de la recherche, **sur la parcelle Censier** qui sera libérée en 2018 par l'université Sorbonne Nouvelle, afin d'étudier sa reconversion pour faire naître un grand projet d'équipement dédié à la jeunesse, la vie étudiante, l'enseignement supérieur et l'innovation.
- 3) **Concertation sur la place de la Bastille**, pilotée par Christophe Nadjovski, mon Adjoint en charge des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public, qui va s'engager en mars 2015, et où les questions relatives aux usages « jeunes » de cette place et aux attentes d'animation émanant des jeunes adultes, se posent avec une acuité particulière.

Je souhaite également que vous me rendiez plusieurs avis :

- 1) Le premier avis portera sur le **programme parisien pour l'autonomie des jeunes**, dont j'ai confié la réalisation à Pauline Véron. Celui-ci devra permettre à chaque jeune de renforcer sa capacité à se construire et à faire ses choix. Ce programme fera l'objet d'une présentation au Conseil de Paris avant l'été 2015.
- 2) Le 2<sup>e</sup> sur le **plan antipollution** pour la qualité de l'air dans les transports construit par mon Adjoint, Christophe Nadjovski. Le processus de concertation engagé courant 2014 dans le cadre d'une conférence citoyenne est en cours et le plan sera présenté au Conseil de Paris de février 2015.
- 3) Le 3<sup>e</sup> sur le **plan vélo 2015 – 2020**, qui fera l'objet d'une délibération au Conseil de Paris au printemps 2015, présentée par Christophe Nadjovski.
- 4) Le 4<sup>e</sup> sur la mise en œuvre du **contrat de ville**, porté par Colombe Brossel, mon Adjointe chargée de la sécurité, de la prévention, de la politique de la ville et de l'intégration. Ce plan d'action partagé entre la Ville et l'Etat pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers classés en « politique de la ville », sera signé au printemps 2015.

Ces avis du CPJ seront annexés aux projets de délibérations présentés au Conseil de Paris.

Je souhaite que les jeunes Parisiens soient associés et participent à l'ensemble des grands événements qui rythment la vie de notre capitale.

Paris accueillera notamment en décembre 2015 la « Conférence Paris Climat 2015 ». Vous pourrez formuler des propositions afin d'être associés de manière étroite à cette conférence.

Plus globalement, vous pourriez vous saisir des sujets environnementaux et de développement durable tels que le développement de l'agriculture urbaine, la végétalisation de la Ville ou encore l'animation des parcs et jardins.

Enfin, j'ai demandé à Pauline Véron, également en charge de la démocratie locale et de la participation citoyenne, de rénover l'ensemble de nos instruments de démocratie participative et d'en mettre en œuvre de nouveaux, comme le budget participatif, lancé en septembre 2014.

Je souhaite donc que vous soyez associés à toutes ces avancées : à la mise en place de la Commission Parisienne du Débat Public, à celle du Conseil de la Nuit, piloté par Bruno Julliard, mon Premier Adjoint, ainsi qu'à la 2<sup>ème</sup> édition du budget participatif parisien.

Je compte sur votre mobilisation et sur l'éclairage du Conseil parisien de la Jeunesse afin que je puisse disposer d'éléments reflétant le regard des jeunes Parisiens sur ces divers chantiers.

*Bien à vous,*

*Anne Hidalgo*

Anne HIDALGO

## Annexe 5 : Communication 2014 du CPJ au Conseil de Paris

Créé en 2003, par le Maire de Paris, Bertrand DELANOË et son adjointe chargée de la jeunesse Clémentine AUTAIN, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) représente depuis 10 ans un espace d'expression de la jeunesse parisienne, d'élaboration d'initiatives citoyennes et de concertation sur des sujets liés à la politique municipale.

Pour la cinquième année consécutive et suite à la réforme de l'instance proposée en 2009 par l'adjoint en charge de la jeunesse Bruno JULLIARD, le CPJ a l'honneur de pouvoir s'exprimer devant les Conseillères et Conseillers de Paris.

Les membres du CPJ souhaitent vous remercier, Madame la Maire de Paris, mais également l'exécutif municipal, et tout particulièrement votre nouvelle adjointe Pauline VÉRON, ainsi que l'ensemble des Conseillers de Paris pour l'intérêt et le soutien dont notre instance bénéficie cette année, notamment dans le cadre de sa réforme. Nous y reviendrons.

Les membres du CPJ souhaitent également remercier l'administration parisienne, notamment la Sous-Direction de la Jeunesse et la Mission Jeunesse et Citoyenneté qui accompagnent au quotidien son fonctionnement.

Cette communication au Conseil de Paris est l'occasion pour nous de revenir brièvement sur les actions phares des dix premières années de l'instance, de présenter le bilan de l'année scolaire écoulée mais également d'évoquer la réforme du conseil qui, si vous en décidez ainsi, sera mise en place dans les prochaines semaines.

Sans revenir sur toutes les thématiques abordées par le Conseil Parisien de la Jeunesse depuis sa création – et elles sont nombreuses – nous souhaitons vous rappeler les sujets qui ont mobilisé notre instance ces dernières années et que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer devant votre assemblée. Nous voulons bien entendu parler de nos communications et des vœux que nous avons portés devant vous.

[Les principales propositions du Conseil Parisien de la Jeunesse](#)

Depuis 2009, nous avons la possibilité de prononcer une communication devant le Conseil de Paris qui nous permet de présenter un bilan annuel

d'activité et d'attirer votre attention sur un sujet dont les enjeux nous paraissent importants pour la jeunesse parisienne.

Ainsi, en 2010, la **première communication** du Conseil Parisien de la Jeunesse invitait la Ville de Paris à poursuivre et intensifier son engagement en faveur de la **lutte contre les discriminations**. Sur cette question, nos principales propositions reposaient sur la promotion de l'égalité professionnelle et la diversité au sein de l'administration parisienne, le développement d'une politique de stages et d'aide à l'emploi soucieuse de l'égalité des chances, l'organisation d'une campagne de communication sur la lutte contre les discriminations et promouvant la diversité, le recours aux instances de démocratie participative pour les jeunes afin d'en faire de vrais relais de sensibilisation aux Droits de l'Homme, et enfin la sensibilisation des jeunes Parisiens et le développement des partenariats avec le champ académique et professionnel.

En 2011, notre **deuxième communication** concernait les **questions d'urgence sociale chez les jeunes**. Nous proposons de développer une information claire sur les dispositifs d'aide existants, de renforcer et d'adapter les aides municipales existantes aux spécificités des jeunes, de poursuivre le soutien aux structures associatives spécialisées, de maintenir et de renforcer le dispositif parisien d'hébergement d'urgence.

En 2012, une nouvelle réforme du Conseil Parisien de la Jeunesse permettait la participation directe de jeunes âgés de 15 à 25 ans étudiant, travaillant, résidant ou ayant une activité sociale régulière à Paris, sans que ceux-ci émanent directement d'un Conseil de la Jeunesse d'Arrondissement comme c'était le cas précédemment. Notre **troisième communication** devant votre assemblée traitait des **réalités de prostitution chez les jeunes** à Paris et proposait d'accroître et diversifier les lieux de dialogue permettant d'identifier les situations à risques et de mise en danger, de renforcer l'action de services spécifiques en diffusant plus largement les messages et dispositifs de sensibilisation existants sur les réalités de prostitution des jeunes, de soutenir la mise en place d'une éducation à la sexualité efficace auprès des adolescents au sein des établissements scolaires, mais aussi dans le cadre extra-scolaire, et de développer de nouvelles campagnes de sensibilisation au sein des établissements scolaires.

Enfin, en 2013, notre **quatrième communication** traitait de **entrepreneuriat des jeunes et de l'expérimentation d'un dispositif de type Youth Bank**.

Celui-ci pourrait permettre de soutenir l'entrepreneuriat des jeunes en s'appuyant sur plusieurs outils tels que des prêts à taux très réduits, voire à taux zéro, avec une participation financière au démarrage d'une entreprise ou d'un projet, des conseils personnalisés et d'orientation vers les ressources de soutien à la création d'entreprise, la mise à disposition de locaux et de matériels divers, ainsi que la mise en relation entre des jeunes talents porteurs de projets innovants et des investisseurs locaux, et l'action auprès des jeunes en lycées professionnels, en centres d'apprentissage et en IUT.

**Les deux vœux du Conseil Parisien de la Jeunesse** qui ont été présentés en Conseil de Paris ont été formulés en 2012 : le premier en faveur **d'une meilleure prise en compte de noms de personnalités issues de la diversité dans la dénomination des voies de circulations et des équipements publics** et le second en faveur **d'une expérimentation permettant d'encadrer les contrôles au faciès à Paris** ; ce dernier vœu a été retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.

Ces dernières années, le Conseil Parisien de la Jeunesse a également été **consulté par les élus parisiens** sur différents sujets. Ainsi, en 2007/2008, nous avons été consultés par plusieurs adjoints au Maire de Paris sur les **Droits de l'Enfant**, sur le **projet de rénovation du quartier des Halles**, ou encore sur **Paris Nightlife**. En 2010/2011, vous nous avez consultés, Madame la Maire, sur le projet des **Berges de Seine**. Enfin, en 2011/2012, à la suite de notre consultation sur le projet de réaménagement des Halles, notre proposition d'un **espace dédié à la pratique du Parkour** – l'art du déplacement urbain – a été retenue par Jean VUILLERMOZ et par le Conseil de Paris. Cet équipement devrait ouvrir à l'automne 2015.

De manière générale, tous les avis et préconisations que nous avons formulés à ces diverses occasions restent d'actualité. La Ville a répondu à plusieurs d'entre eux – et nous nous en félicitons – mais sans tout le temps faire le lien avec les travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse. Nous restons pour une grande partie d'entre eux en attente d'un retour sur leur éventuelle prise en compte dans les politiques municipales. Cela pose notamment la question du positionnement et du lien de notre instance avec l'ensemble de l'exécutif, au-delà de l'adjoint en charge de la jeunesse, et de l'administration parisienne, au-delà de la sous-direction de la jeunesse de la DJS. Nous espérons que la réforme du Conseil Parisien de la Jeunesse qui vous sera présentée plus tard aujourd'hui permettra de renforcer ce lien.

#### Bilan du mandat 2013/2014

Pour ce mandat, notre conseil était composé de 80 membres avec une moyenne d'âge de 22 ans. 18 des 20 arrondissements parisiens étaient représentés et 16 d'entre nous résidaient en dehors de Paris. En plus des séances plénières qui se déroulent dans l'hémicycle du Conseil de Paris, des commissions thématiques nous ont permis de structurer notre travail en l'absence de saisines précises de la part de la Ville.

Ainsi, **la Commission Loisirs, Culture et Relations Internationales (LCRI)** a participé à une **rencontre internationale** réunissant plus de 5000 jeunes issus des 28 pays de l'Union européenne, sur thème "*Des idées pour une Europe meilleure*". La commission a également souhaité organiser la **deuxième édition du concours de courts métrages "Jeunesse en Seine"** invitant les jeunes parisiens à s'exprimer sur le thème du "Paris connecté". Elle a enfin saisi le Bureau des Loisirs de la Direction de la Jeunesse et des Sports afin de proposer une **expérience inédite de médiation** permettant à de jeunes bénévoles âgés de 18 à 30 ans de devenir des ambassadeurs Paris Jeunes. Le but étant de créer un réseau d'utilisateurs des dispositifs "*Paris Jeunes*" avec l'organisation de sorties et d'échanges sur l'offre culturelle et de services proposée par la Ville.

La **Commission Espace Public** a souhaité sensibiliser les parisiens au thème de la démocratie participative en organisant la **deuxième édition de "Paris Insolite"** le 22 juin dernier aux Arènes de Lutèce. Celle-ci a permis d'aborder les questions de la place du citoyen et de son expression dans la ville, de son engagement et de l'influence qu'il exerce sur les décisions publiques à Paris. La commission a mené une **réflexion sur les murs végétaux et toits végétalisés** en rencontrant deux agents de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de Paris (DEVE) pour un échange sur les espaces verts ouverts et les objectifs de développement de structures végétalisées à Paris.

La **Commission Questions Économiques et Sociales** a poursuivi ses travaux sur le thème de **l'entrepreneuriat des jeunes à Paris** et a mené une réflexion avec le Crédit Municipal de Paris sur l'évaluation et la valorisation des ressources immatérielles telles qu'un brevet, une propriété intellectuelle ou une marque créée par un jeune. Un questionnaire dédié aux jeunes parisiens sur les questions entrepreneuriat a été élaboré et sera exploité dans les semaines à venir. La commission a également souhaité travailler sur l'opportunité

d'un vœu au Conseil de Paris sur le thème du **harcèlement de rue** avec l'aide de l'Observatoire de l'égalité Femmes/Hommes. Le principe en ayant été adopté en séance plénière le 28 juin dernier, ce vœu vous sera présenté par l'intermédiaire de l'adjointe en charge de la jeunesse, Pauline VERON, à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil de Paris. Enfin, une réflexion sur le **développement des épiceries solidaires étudiantes** a été engagée pour soutenir une démarche d'implantation de ces services gérés par des associations étudiantes sur le territoire parisien. Des rencontres avec le cabinet de Didier GUILLOT, ancien adjoint chargé de la vie étudiante et avec la FAGE ont permis d'enrichir la réflexion. Des visites exploratoires vont être organisées dans d'autres villes universitaires de France et, sur sa proposition, une rencontre avec Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe chargée de l'Université, de la Vie Etudiante et de la Recherche, va se tenir prochainement afin de poursuivre ce travail.

Enfin, un groupe de travail a répondu à la consultation du précédent exécutif municipal et de la Préfecture sur les types de campagnes et les slogans les plus adaptés en matière de **prévention du phénomène d'alcoolisation excessive chez les jeunes**. Un autre groupe de travail dédié aux questions de citoyenneté a participé à **un partenariat avec une association allemande** sur un projet d'éducation à la citoyenneté des jeunes dans le cadre de l'ancien Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA). Une délégation parisienne s'est rendue à Berlin afin d'échanger sur les différences et similarités politiques entre les pays, sur leurs perspectives concernant la jeunesse en Europe et a rencontré des Parlementaires du Bundestag et des Länder pour un échange sur les modalités de participation et sur les moyens d'inciter les jeunes à voter. Enfin, **Un Speed Dating politique** ayant rencontré un franc succès et que nous souhaiterions donc reconduire lors de la prochaine élection locale a été organisé à la Maison de l'Europe le 16 mai dernier en présence de représentants de toutes les listes candidates aux élections européennes ayant répondu à l'invitation afin de sensibiliser les jeunes parisiens aux enjeux du scrutin.

#### Un Conseil Parisien de la Jeunesse repensé et repositionné

À l'occasion des dix ans du Conseil Parisien de la Jeunesse, nous avons entamé une réflexion sur son mode de fonctionnement en posant un regard critique sur la démocratie participative et sur la place réellement accordée aux jeunes investis dans cette instance. Avec l'aide et l'appui de

l'administration parisienne, nous avons identifié les leviers à activer pour permettre au Conseil Parisien de la Jeunesse de mieux tenir son rôle et sa place dans l'action de la municipalité. Selon nous, ces mesures doivent permettre une meilleure représentation de la diversité des jeunes Parisiens en étendant la limite d'âge du conseil et en augmentant le nombre de ses membres. Il nous paraît également essentiel de mieux faire coexister le rythme d'engagement des jeunes et le rythme de travail de l'administration parisienne en étendant la durée de notre mandat qui est aujourd'hui d'un an. Enfin, cela passe par un lien plus fort, plus marqué et plus visible, avec les élus et leurs cabinets, une consultation plus systématique sur les questions liées à la jeunesse et la capacité à faire connaître son travail au grand public en disposant de moyens de communications renouvelés.

Ces bases solides nous semblent nécessaires pour asseoir le fonctionnement de notre instance et en renforcer la légitimité. C'est à cette condition que le Conseil Parisien de la Jeunesse pourra vraiment remplir son rôle de comité consultatif, représentation d'une jeunesse engagée à Paris, soucieuse du traitement des questions qui concernent notamment la jeunesse et impliquée dans la vie de la Cité.

Nous espérons, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de Paris que vous saurez entendre nos demandes, notamment à l'occasion du vote à venir sur la réforme de notre instance, et que vous saurez dans les mois et les années à venir vous appuyer sur nous pour éclairer vos débats pour le bien des jeunes Parisiens et, au-delà, pour l'ensemble de la population. Nous vous remercions.

## Annexe 6 : Vœu du CPJ sur le harcèlement de rue

Conseil de Paris

V CP

Séance des 17 et 18 novembre 2014

**Vœu du Conseil Parisien de la Jeunesse relatif au lancement d'une campagne de sensibilisation des Parisiens sur le phénomène du harcèlement de rue**

**Présenté**

**par Pauline VERON, adjointe à la Maire de Paris chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative, de la jeunesse et de l'emploi**

Considérant la délibération JS-2003-14 autorisant le Maire de Paris à créer un Conseil Parisien de la Jeunesse et la délibération 2014-DJS-322 modifiant les missions et le fonctionnement de l'instance ;

Considérant que le Conseil Parisien de la Jeunesse a pour mission d'éclairer l'action de la municipalité et a pour objectif de permettre la participation effective des jeunes Parisiennes et Parisiens à l'élaboration des politiques publiques de la Ville et d'éclairer celle-ci dans les décisions qu'elle est amenée à prendre en tenant compte des besoins et des attentes de l'ensemble des jeunes Parisien(ne)s ;

Considérant l'article 14 du règlement intérieur du Conseil de Paris qui dispose qu'une fois par an, le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité d'émettre un vœu afin d'interpeller le Conseil de Paris ;

Considérant que le harcèlement dit « de rue » est l'une des formes de harcèlement la plus courante dans l'espace public consistant, pour un individu, à adresser aux passant-e-s des remarques sur leur apparence physique, leur tenue vestimentaire, des insultes ou à exprimer des propositions à caractère sexuel ;

Considérant que la loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel offre des outils pour lutter contre le phénomène du harcèlement de rue et que la loi du 4 août 2014 sur l'Égalité Femmes Hommes les complète encore mais que, à la différence de la Belgique, le harcèlement de rue ne fait pas l'objet à ce jour de sanctions pénales spécifiques en droit français et que les outils spécifiques pour le dénoncer sont peu nombreux ;

Considérant qu'actuellement, pour lutter contre cette forme de harcèlement dont sont victimes les femmes dans l'espace public, seule une action de sensibilisation en direction de tous les publics, hommes et femmes, de toutes les générations, est de nature à mieux faire prendre conscience de ce phénomène et à modifier les comportements ;

Considérant l'inscription par la Maire de Paris dans la feuille de route de son adjointe en charge de l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et les droits de l'homme, de la création d'un Observatoire locale de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales, pour coordonner les actions de protection et d'accompagnement des victimes, sensibiliser la population, créer des plans de formations pour les professionnels et établir des diagnostics territorialisés ;

Considérant enfin l'inscription par la Maire de Paris dans la feuille de route de son adjointe en charge de la sécurité, de la prévention, de la politique de la Ville et de l'intégration, de l'objectif d'engager une sensibilisation contre le harcèlement de rue à travers une campagne d'affichage, des interventions en milieux urbains, une sensibilisation des associations, des correspondants de nuit et des éducateurs de rue ;

Sur proposition des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse, le Conseil de Paris émet le vœu :

- Que la Ville de Paris s'engage dans une démarche de sensibilisation du grand public sur la question du harcèlement de rue, à travers la mise en œuvre d'une vaste campagne de communication ;
- Que les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse et les associations spécialisées soient associés à la conception et à la mise en œuvre de cette campagne en lien avec les adjoints à la Maire de Paris et les services de la Ville concernés (DJS, DDCT, DICOM, Mission Égalité Femmes Hommes du Secrétariat Général) ;
- Que, conformément à la délibération 2014 DJS 322, les moyens de cette campagne de communication soient prévus au plan de communication de la DICOM et que celle-ci bénéficie des supports de communication à la disposition de la municipalité (affichage urbain grand format, site Internet de la Ville de Paris, relais en Mairie d'arrondissement et dans les équipements de proximité, magazine municipal « *A Paris* », etc.) afin de toucher le grand public et de bénéficier d'une visibilité maximale.

## Annexe 7 : Avis du CPJ sur le plan antipollution

### Conseil de Paris

Séance des 9 et 10 février 2015

#### Avis du Conseil Parisien de la Jeunesse sur le plan d'actions contre la pollution atmosphérique locale liée au trafic routier et pour l'amélioration de la qualité de l'air

La Ville de Paris a défini, en partenariat avec l'État et en concertation avec les élus de la future Métropole, les modalités et le calendrier envisageable pour la mise en place d'un plan d'actions ayant pour objectif de réduire la pollution atmosphérique locale en réduisant les émissions de polluants provenant du trafic routier.

**LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à la saisine que lui a adressée la Maire de Paris le 2 décembre 2014,**

- À la lecture des éléments mis à la disposition des membres du CPJ et notamment de l'avis rendu par la conférence de citoyens sur la pollution de l'air le 7 novembre 2014 ;
- Suite à la rencontre du 26 janvier 2015 avec M. Alexandre FREMIOT, chef de l'agence de la Mobilité de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris ;
- Suite à la rencontre du 29 janvier 2015 avec M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris en charge des Transports, de la Voirie, des Déplacements et de l'Espace public ;
- Et compte tenu des échanges, réflexions et débats de ses membres ;

#### **EST D'AVIS QUE :**

Le plan d'actions qui est proposé au vote du Conseil de Paris constitue une réponse appropriée aux enjeux de santé publique. Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse sont convaincus que les mesures qui composent ce plan constituent un premier ensemble de leviers concrets permettant la réduction de la pollution atmosphérique locale et pour l'amélioration de la qualité de l'air à Paris.

Ces dispositions, qui tentent de concilier nécessités individuelles et intérêt général, supposent la prise de conscience de ce qui les rend nécessaires mais, une fois acceptées, devraient avoir un fort impact sur les usages et les mentalités des citoyens parisiens et de leurs voisins de la future Métropole.

Les membres du CPJ souhaitent cependant attirer l'attention du Conseil de Paris sur plusieurs questions :

1. Le plan d'actions comporte un certain nombre de mesures sur lesquelles la communication et la sensibilisation du public apparaissent comme des conditions essentielles à leur acceptation. Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse pensent que la communication de la Mairie de Paris ne doit pas s'adresser aux seuls Parisiens mais également aux habitants de la banlieue parisienne susceptibles d'être impactés par ces mesures. L'âge moyen d'obtention du permis de conduire étant de 19 ans, cette communication et ces actions de sensibilisation doivent également cibler les jeunes

Parisiens et en particulier les lycéens et les étudiants afin d'induire des modifications de comportement durables. Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse se tiennent à la disposition de l'exécutif parisien et de l'administration de la Ville pour étudier et accompagner toute mesure allant dans ce sens.

2. L'offre découverte Autolib' pour tous les Parisiens de moins de 25 ans ayant obtenu leur permis de conduire depuis moins d'un an pourrait être élargie et étendue aux jeunes de moins de 25 ans installés à Paris depuis moins d'un an (quand bien même ils auraient obtenu leur permis de conduire depuis plus d'un an). Cela inciterait fortement les jeunes conducteurs à s'y installer et y vivre sans véhicule personnel.

3. L'incitation des copropriétés à s'équiper d'abris vélos sécurisés pourrait être étendue aux institutions et structures liées à la jeunesse (établissements scolaires et d'enseignement supérieur, résidences étudiantes, Foyer de Jeunes Travailleurs, etc.). Dans le même ordre d'idée, une règle pourrait être édictée pour que chaque nouvelle construction immobilière sur le territoire parisien prévoie des abris vélos du même type.

4. Les mesures d'accompagnement vers modes de déplacement moins polluants pourraient prévoir la mise en place d'un système universel de mobilité, permettant la convergence des modes de transports (Navigo, Vélib', Autolib' et trajets en taxi) au moyen d'un support et d'une plateforme unique de gestion en ligne.

5. L'efficacité des différentes mesures présentées dans ce plan repose sur l'adhésion la plus large possible des communes de l'agglomération parisienne. Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse suggèrent de s'appuyer sur les conseils d'enfants et de jeunes de ces communes. De plus, ils souhaitent que, notamment à l'occasion du renouvellement du marché d'exploitation de Vélib' en 2017, les moyens de déplacement non polluants (vélo, autopartage, etc.) puissent être étendus à la Métropole, sous réserve qu'un modèle économique viable soit trouvé.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse souhaitent que cet avis soit utile aux débats, qu'il contribue à l'adoption et la mise en œuvre du plan d'actions et qu'il puisse éclairer les travaux et décisions du Conseil de Paris.

## Annexe 8 : Avis du CPJ sur la mise en œuvre du Contrat de Ville

### Conseil de Paris

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

#### Avis du Conseil Parisien de la Jeunesse sur la mise en œuvre du contrat de Ville parisien.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a fixé le cadre d'intervention de l'Etat et des collectivités territoriales en faveur des quartiers prioritaires.

Sur cette base, la Ville de Paris et les services de l'Etat, en partenariat avec la Préfecture de Police, la Région Ile-de-France, l'Académie de Paris, le parquet de Paris, l'Agence régionale de santé, Pôle Emploi, la Caisse d'allocations familiales de Paris, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Mission locale de Paris et les bailleurs sociaux, ont ainsi travaillé à l'élaboration du nouveau cadre contractuel définissant les axes d'intervention et les moyens mobilisés au profit des quartiers populaires parisiens pour la période 2015-2020.

#### LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à la saisine que lui a adressée la Maire de Paris le 2 décembre 2014,

- À la lecture des éléments mis à la disposition des membres du CPJ et notamment de la démarche d'élaboration du contrat de Ville parisien 2015/2020, du projet de contrat de Ville et de l'exposé des motifs relatif au projet de délibération 2015 DDCT 4 G ;
- Suite à la rencontre du 16 février 2015 avec Mme Véronique PELLETIER, sous-directrice et M. Joseph TANG, chargé de mission à la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires ;
- Suite à la rencontre du 3 mars 2015 avec Mme Colombe BROUSSEL, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la sécurité, de la prévention, de la politique de la ville et de l'intégration ;
- Et compte tenu des échanges, réflexions et débats de ses membres ;

#### EST D'AVIS QUE :

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse sont conscients des enjeux que représente une action coordonnée des partenaires signataires du contrat de ville pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers populaires et lutter contre les difficultés qui se concentrent particulièrement dans ces territoires. Néanmoins, le nombre et l'étendue des sujets qui constituent le contrat de ville présenté au Conseil de Paris sont trop importants pour que les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse puissent, dans le délai imparti à leurs travaux, rendre un avis d'ensemble.

Les membres du CPJ souhaitent cependant attirer l'attention du Conseil de Paris sur les points suivants qui pourront trouver leur place dans la mise en œuvre du contrat et dans ses déclinaisons territoriales qui seront votées dans quelques mois :

1. L'information des habitants sur les dispositions contenues dans le contrat de ville constitue le préalable essentiel à leur implication dans sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. La jeunesse ayant été retenue comme un axe transversal à l'ensemble du contrat, une communication spécifique

reprenant l'ensemble des mesures s'appliquant aux jeunes doit être mise en œuvre par la collectivité parisienne. Cette communication spécifique doit pouvoir être relayée selon des modalités conformes aux modes d'information des jeunes et notamment par le biais des réseaux sociaux. Par ailleurs, une véritable « pédagogie » du contrat de ville doit être assurée par les équipes de développement local (EDL), en particulier auprès des publics les plus éloignés de l'action publique. Enfin, la transparence des mesures prévues dans le contrat ainsi que de leurs évaluations régulières est une condition essentielle pour rendre les habitants capables de jouer pleinement leur rôle d'acteurs, voire de vigies vis-à-vis des pouvoirs publics, dans le suivi de sa mise en œuvre.

2. La participation citoyenne a été posée comme un principe structurant de ce nouveau contrat. Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse souhaitent qu'à l'occasion de la déclinaison territoriale du contrat de ville, le principe d'une composition des conseils citoyens fidèle aux caractéristiques sociodémographiques des quartiers qu'ils sont censés représenter soit posé. À cet égard, il invite la Mairie de Paris à être particulièrement vigilante à ce que les jeunes soient partie prenante de ces conseils citoyens, y compris dans les « groupes moteur » chargés de les animer. Dans la même idée, conscients de l'enjeu que pose le développement économique de ces quartiers, ils pensent important que les acteurs économiques puissent être représentés dans ces groupes au même titre que les associations, écoles ou amicales. Enfin, selon eux, les établissements scolaires du second degré (collèges, lycées) doivent être également pleinement associés à ces instances.

3. La déclinaison du contrat de ville dans les huit arrondissements parisiens ne doit pas fragiliser la cohérence d'ensemble des actions envisagées. Aussi, les membres du CPJ souhaitent qu'un maximum de coopérations entre les territoires soient envisagées, à l'intérieur du périmètre parisien mais également avec les quartiers classés en politique de la ville situés de l'autre côté du périphérique. Des formes de coordination et de continuité territoriales doivent pouvoir être imaginées.

4. Enfin, la question des mobilités est essentielle pour le désenclavement de certains quartiers. Les membres du CPJ ont bien noté qu'un partenariat spécifique avec la RATP devait être construit afin de renforcer la qualité de service dans les transports et que le pôle études du STIF allait être mobilisé afin de contribuer à améliorer la connaissance sur les déplacements et les freins à la mobilité dans les quartiers. Ils pensent néanmoins que ces deux organismes auraient pu être invités à être signataires directs du contrat de ville afin de marquer leur engagement dans le cadre de la politique de la ville.

## Annexe 9 : Réponse de Colombe BROSSEL suite à l'avis du CPJ sur le Contrat de Ville

**Mairie de Paris** 

**Colombe Brosse**

Adjointe à la Maire de Paris  
chargée de la sécurité, de la prévention,  
de la politique de la ville et de l'intégration  
Conseillère de Paris du 19<sup>ème</sup> arrondissement

Paris, le - 1 AVR. 2015

Madame, Monsieur,

Avec l'ensemble du Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ), vous avez bien voulu rendre un avis sur le projet de contrat de ville 2015-2020, adopté en Conseil de Paris le lundi 16 mars 2015 et qui sera prochainement signé avec l'ensemble des partenaires de la Ville.

Suite à nos échanges, le CPJ a émis plusieurs observations constructives dont je tiens à saluer la justesse et la pertinence. A cet effet, j'aimerais vous apporter aujourd'hui plusieurs éléments d'information.

En premier lieu, la participation des habitants relève de la logique qui a prévalu à l'élaboration du contrat de ville. Il est donc nécessaire que l'ensemble des parisiens puisse être informé des dispositifs qu'il contient et particulièrement les jeunes. Des ateliers itinérants et des tables rondes seront organisés conjointement par les équipes de développement local et les mairies d'arrondissement avec pour objectif d'aller vers les habitants et de les associer à l'élaboration des projets de territoire et à la préfiguration des conseils citoyens.

Je souhaite également que les jeunes soient représentés dans ces groupes moteurs des conseils citoyens. L'utilisation du tirage au sort est un outil qui permettra de toucher des publics habituellement peu concernés ou peu représentés, à l'instar des jeunes. Comme pour le budget participatif, les équipes de développement local ont initié des actions innovantes, en lien avec les acteurs de proximité, destinées aux publics communément moins impliqués dans ce genre d'exercice.

Enfin, l'importance de la dimension métropolitaine dans l'élaboration de nos actions que le CPJ appelle de ses vœux fait partie des grands objectifs du contrat de ville. Les projets de territoires présentés dans les huit arrondissements concernés permettront la construction de points de vue partagés et de stratégies communes tout en préservant la spécificité de chacun. L'accompagnement de projets par essence communs à plusieurs territoires, comme le tramway, sera par exemple l'occasion de construire des initiatives inter-quartiers ainsi qu'avec les communes limitrophes. Les acteurs que vous mentionnez, que ce soit la RATP ou le STIF ont à ce titre bien entendu vocation à participer pleinement au dialogue autour de la mise en œuvre de ces projets si important pour les habitants des quartiers populaires.

En espérant que ces éléments répondent aux interrogations du Conseil Parisien de la Jeunesse et en vous remerciant encore de votre participation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

*Bien cordialement,*

  
Colombe BROSSEL

Hôtel de Ville - 75196 Paris cedex 04  
Tél. : 01 42 76 57 61 - Fax : 01 42 76 45 50  
E-mail : colombe.brosse@paris.fr

## Annexe 10 : Avis du CPJ sur le Plan Vélo 2015-2020

### Conseil de Paris

Séance des 13 et 14 avril 2015

#### Avis du Conseil Parisien de la Jeunesse sur le Plan Vélo 2015-2020

La Ville de Paris a élaboré un plan d'actions en faveur des modes de déplacements doux, qui se traduit notamment par le réaménagement de l'espace public et le déploiement de mesures visant à développer la pratique du vélo. L'ambition est d'atteindre, d'ici 2020, les objectifs de la « charte Vélocity » avec 15% des déplacements en vélo, contre 3% actuellement.

**LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à la saisine que lui a adressée la Maire de Paris le 2 décembre 2014,**

- À la lecture des éléments d'information mis à la disposition des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse et notamment du document « Plan Vélo 2014 – 2020 » de la Direction de la Voirie et des Déplacements, du « Plan d'Actions pour les Mobilités Actives » ainsi que des grandes orientations du Plan Vélo Parisien 2015-2020 ;
- Suite à la rencontre du 10 février 2015 avec des représentants de l'Agence de la Mobilité de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris ;
- Suite à la rencontre du 24 mars 2015 avec M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris en charge des Transports, de la Voirie, des Déplacements et de l'Espace public ;
- À la lecture du projet de délibération 2015DVD99 et de ses annexes, transmis aux membres du CPJ le 31 mars 2015 ;
- Et compte tenu des échanges, réflexions et débats de ses membres ;

#### EST D'AVIS QUE :

L'ambition de la Ville de Paris d'augmenter le nombre de déplacements réalisés à vélo s'inscrit dans un contexte marqué par l'intensification des risques sanitaires et environnementaux liés aux effets conjugués du manque d'activité physique d'une part, et de la pollution atmosphérique d'autre part, mais également une prise de conscience collective des menaces qui pèsent sur nos sociétés en matière de santé publique et de qualité de vie, notamment en milieu urbain dense.

Les mesures préconisées dans le Plan Vélo 2015-2020 constituent, pour les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse, une réponse encourageante et concrète pour relever ce double défi.

À cet égard, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse se félicitent de la prise en compte, dans le projet présenté par la municipalité, de plusieurs des préoccupations qu'ils ont exprimées, à l'occasion de leur rencontre avec M. NAJDOVSKI : amélioration des outils numériques disponibles tels que l'application « Vélib' » et « Dans ma rue », permettant aux cyclistes de signaler les problèmes et dysfonctionnements divers et d'en garantir le suivi par les services compétents ; développement de circuits cyclistes touristiques ; mise en place d'un dispositif de binômes composés d'usagers débutants et de cyclistes expérimentés, s'inspirant de l'initiative bruxelloise *Bike expérience*.

Les membres du CPJ souhaitent par ailleurs attirer l'attention du Conseil de Paris sur les points suivants :

1. La part des jeunes de moins de 20 ans parmi les usagers du vélo est faible (7%). Il conviendrait de définir des modalités pour sensibiliser et développer les usages des plus jeunes, d'encourager les établissements scolaires à mettre en place le « permis piéton » et le « permis vélo » à destination des enfants et de soutenir fortement les initiatives d'écoles-vélo. Dans le même ordre d'idée, la première année d'abonnement à Vélib' pourrait être gratuite pour les nouveaux utilisateurs jeunes et l'extension de l'offre Jeune Vélib'Passion offrant quinze minutes gratuites, actuellement proposée aux jeunes entre 14 et 26 ans, pourrait être étendue jusqu'à 30 ans.

2. Le sentiment d'insécurité étant identifié comme l'un des principaux freins à la pratique du vélo, les mesures destinées à renforcer la sécurité des pistes cyclables devraient faire l'objet d'une sensibilisation spécifique pour rassurer les citoyens réticents.

3. La Ville de Paris pourrait plus fortement inciter un certain nombre d'opérateurs à renforcer les aménagements pour les vélos, sur les espaces dont ils ont la responsabilité (exemple du nouveau parvis de la Gare Saint-Lazare, géré par la SNCF, qui ne dispose que d'un très faible équipement en accroches-vélos). En outre, un renforcement des espaces de stationnement pourrait être envisagé près des établissements scolaires, universitaires et, de manière générale, de l'ensemble des équipements publics.

4. À l'image de ce qui se pratique à Londres, de nouveaux services pourraient être proposés au niveau des grandes zones de vélos-stations, tels que l'installation de douches et de casiers, pouvant inciter les salariés à se rendre sur leur lieu de travail en vélo.

5. Les pratiques sportive et ludique du vélo pourraient être développées et confortées par l'utilisation d'outils numériques sur les équipements (bornes ou vélos) ou *via* des applications. La mise à disposition d'informations telles que les kilomètres parcourus, la dépense de calories, le rythme cardiaque sont autant d'éléments pouvant concourir à favoriser l'augmentation du nombre d'usagers.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse souhaitent que cet avis soit utile aux débats, qu'il contribue à l'adoption et à la mise en œuvre du Plan Vélo 2015-2020 et qu'il puisse éclairer les travaux et décisions du Conseil de Paris.